

ÉCOLE ET ÉDUCATION

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
G. F. T. C.

SOMMAIRE

	Pages		Pages
Problème d'orientation syndicale.....	3	Réunions du Bureau du S.G.E.N.	9
A la Commission de l'Education Nationale..	4	Chronique des catégories et des sections..	10
Sécurité sociale et Mutuelles.....	5	L'Administration de l'Enseignement.....	
Les Traitements.....	7	supérieur.....	21
Aspect de l'école américaine.....	8	Partie pédagogique.....	11 à 20

DECLARATION DE PRINCIPES

(EXTRAIT DES STATUTS)

Il est formé entre les Personnels du Ministère de l'Education Nationale et détachés qui adhèrent aux présents statuts, un syndicat basé sur les dispositions du Livre III, titre I du Code du Travail et de la Prévoyance Sociale (1).

Ce groupement prend le nom de Syndicat général de l'Education Nationale.

Le Syndicat déclare s'inspirer dans son action professionnelle :

— de l'engagement qu'ont pris ses membres, en entrant dans un service statutairement laïque et neutre, de faire abstraction, dans leur enseignement, de toute doctrine d'autorité et prétendre de parti pour former seulement les jeunes esprits à l'usage de la raison et de la liberté;

— de l'attachement de ses membres à l'école publique, du sentiment de son unité, de la conscience de son rôle social;

— de la tradition universitaire qui refuse de faire dépendre le recrutement et l'avancement des maîtres de l'adhésion à une quelconque doctrine d'Etat;

— de la conviction que l'Enseignement Public contribue à former de futurs citoyens non pas en leur imposant une doctrine, mais en suscitant dans la jeunesse des forces qui se mettront librement au service du bien public.

Conscient de la solidarité de ses membres avec les autres fonctionnaires et l'ensemble des salariés, solidarité qui demande une liaison permanente avec des organisations usant des mêmes méthodes.

Le Syndicat se déclare solidaire de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de Fonctionnaires et de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

L'affiliation qui exprime cette solidarité ne modifie en rien les principes d'action professionnelle ci-dessus posés.

BUREAU NATIONAL

Secrétaire général : G. Raynaud, de Lage, 16, rue Gounod, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Secrétaire général adjoint : P. Vignaux, 7, rue Las-Cases, Paris 7^e.

Trésorière : Mme Valiquet, S.G.E.N., 32, rue du Général-Beuret, Paris 15^e, C.C. Paris, 286-66.

Secrétaire « d'Ecole et Education » : J. Cournil, 110, avenue d'Orléans, Paris 1^e.

Délégué au bureau confédéral : Reinhard, 28, rue du Four, Paris 6^e.

Membres élus du Conseil fédéral (Fédération des Fonctionnaires) : D. Quenu et H. Rouxeville.

Secrétaire corporatifs : Personnels administratifs. — Education Nationale : Maurice Henry, 70, boulevard Jean-Jaurès, Clichy (Seine). Administration de l'Enseignement supérieur : Dupas, secrétaire des Facultés, 7, rue Auguste-Angelier, Lille.

Musées. — J. Charnonneaux, 6, avenue du Maine, Paris 14^e. Bibliothèque. — Garnier, 80, rue Vaneau, Paris 7^e.

Archives. — A. Mirot, 1, rue du Cardinal-Mercier, Paris 9^e.

Enseignement supérieur. — Mme De Laporte, 33, rue du Château, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Sous-section des astronomes, géo-physiciens, calculateurs. Secrétaire : Delhayé, 14, rue Gabriel-e-d'Estrée, à Vanves (Seine). Trésorière : Camagirand, 17, avenue de Tourville, Paris 17^e. C.C. 300-21.

Enseignement du second degré. — F. Labigne, 6, parc de Montrouge, Saint-Cloud (Seine-et-Oise). Mme Guillard, 36, rue de la République, Saint-Mandé (Seine). Thirion, 55 ter, boulevard de Versailles, Suresnes (Seine).

Enseignement technique. — E. Salvaire, 10, rue de l'Écu, Reims.

Enseignement du premier degré. — G. Giry, 66, rue du Cardinal-Lemoine, Paris 5^e.

Recherche scientifique. — Mme Laudat, 2, rue François-Mauriac, Colombes (Seine).

RESPONSABLES DES COMMISSIONS

Commission pédagogique : Secrétaire : R. Perrin, 4, avenue de Vorges, Vincennes (Seine). Secrétaire-adjoint : Mme Derrien, 36 ter, rue Cécile-Dinant, Clamart (Seine).

Commission des traitemens. — H. Rouxeville, 14, rue Cernuschi, Paris 17^e. Tounaire, 7, rue Léon-Guérin, Paris 4^e. J. Bazin, 16, rue Claude-Dezaen, Paris 12^e.

Commission de la Sécurité Sociale : Mme Fréjaville, 19, rue du Mont-Cenis, Paris 18^e ; Marec.

Commission des Jeunes : Allard, 41, avenue Gabriel-Péri, Vincennes (Seine).

Commission de politique scolaire : François Henry, H. Marrou, A. Serrier, J. Cournil.

Affaires d'Outre-Mer : Gardette, professeur au lycée Henri-IV, à Paris.

Liaison avec l'Association des professeurs de langues vivantes : Mme Bernaux.

Liaison avec l'Association des professeurs de mathématiques : Mme Breucklé-Warot, Lycée de jeunes filles, Sevres.

Liaison avec la Société des Agrégés : Allard, 41, avenue Gabriel-Péri, Vincennes (Seine).

Liaison avec la Société des Agrégés : Mme Savajol, 94, avenue Gaston-Boussier, Viroflay.

Liaison avec la « Franco-Ancienne » : Fabre, lycée de garçons de Saint-CLOUD (Seine-et-Oise).

Liaison avec l'Union des Physiciens : J. Le Réverend, 4, square Raynouard, Paris.

Liaison avec l'Union des Naturalistes : Schlegel, professeur au lycée Carnot.

Liaison avec l'Amicale de l'Enseignement supérieur : Bédarida, 13, rue Jacob, Paris 6^e.

Liste des responsables par académie

AIX. — Secrétaire : Vismard, 12, rue Saint-François-de-Sales, Marseille ; trésorière : Mme Mourier, 10, impasse des Peupliers (Prado) Marseille C.C. Marseille 154-40.

ALGER. — Secrétaire : Neveux, professeur, Lycée Gautier à ALGER. — Trésorière : Mme Guion, 2, rue Auber, Alger. C.C. Alger 434-05.

BESANÇON. — Secrétaire : Cuot, 26, rue Rouchaux, Besançon ; trésorière : Henriot, instituteur à François (Doubs). C.C. Dijon 206-96.

BORDEAUX. — Secrétaire : Mme Chaperot, 38, rue du Haillan-Bordeaux ; trésorière : Mme Gosselin, 110, rue Naujac, Bordeaux. C.C. Bordeaux 978-70.

CAEN. — Secrétaire : Hamei, 11, rue Saint-Jacques, Rouen ; trésorière : Mme Bozzi, 47, place du Général-de-Gaulle, Rouen C.C. Rouen 749-66.

CLERMONT. — Secrétaire : Delange, professeur à la Faculté rier : Mme Gourdon, 18, rue de Beaulieu, Montluçon (Allier). C.C. Clermont 68-68.

DIJON. — Secrétaire : Grand, 30, rue du Lycée, Dijon ; trésorière : Armynot du Châtelet, 54, boulevard Carnot, Dijon C.C. Dijon 491-43.

GRENOBLE. — Secrétaire : Challier, 16, boulevard des Alpes, GRENOBLE (Isère). — Trésoriere : Lefrancq, 15, rue Eugène-Faure, Grenoble. C.C. Lyon 1562-21.

LILLE. — Secrétaire : Gounon, 19, avenue Simone, La Madeleine (Nord). — Trésoriere : Dutilleul, instituteur à Evin-Malmaison (Pas-de-Calais). C.C. Lille 140-351.

LYON. — Secrétaire : Vurpas, 1, rue Tabareau, Lyon 4^e ; trésoriere : Tournissou, 341, rue Paul-Bert, Lyon 3^e. C.C. Lyon 489-49.

MAROC. — Secrétaire : M. Chappier, petit Lycée, Casablanca ; trésoriere : André Cros, 37, boulevard de la Liberté, Casablanca.

MONTPELLIER. — Secrétaire : Barbotte, 10, rue Emile-Zola, trésoriere : Mme Barbouli, sous-économiste au lycée de Montpellier C.C. Montpellier 435-56.

NANCY. — Secrétaire : Mme Kebach, 14, rue Emile-Gebhart, Nancy ; trésoriere : P. Münch, instituteur à Champigneulles (M. et M.) C.C. Nancy 869-15.

POITIERS. — Secrétaire : Brizon, 29, rue Arsène-Orillard, Poitiers ; trésoriere : Yves Dechouppes, maître d'internat, lycée de garçons, Poitiers. C.C.P. Limoges 776-44.

RENNES. — Secrétaire : Mme Michaudel, 4, rue D-Oehiert, Laval (Mayenne) ; trésoriere : J. Richard, 60, rue du Coudray, Nantes C.C. Nantes 250-00.

ILE DE LA REUNION. — Secrétaire : de Balman, instituteur adjoint à l'Ecole Centrale, à Saint-Denis (Réunion) ; trésoriere : Bailif, directeur d'école à Guillaume (Saint-Paul, Réunion).

STRASBOURG. — Secrétaire : Mme Beaumont, professeur au lycée de jeunes filles, 31, rue de Verdun, Strasbourg ; trésoriere : Bergeron, 30, avenue du Maréchal-Foch. C.C. Strasbourg 85-67.

TOULOUSE. — Secrétaire : Monchoux, 9, impasse de Douai, Toulouse ; trésoriere : Mme Torelli, 3, rue Maletache, Toulouse. C.C.P. Toulouse 349-53.

TUNISIE. — Secrétaire : Mme Michaud, 3, rue de l'Isère, Tunis ; trésoriere : Mme Para, villa Odette, Le Kram. C.C. 9687.

PARIS

Secrétaire : M. Letoquart, 49, route de Versailles, Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise).

Secrétaire administrative : Mme François Henry, 40, avenue Bosquet, Paris 17^e.

Secrétaire adjoint : Seine et Seine-et-Oise secondaires : M. Roux, Lycée de Saint-Germain ; Mme Savajol, 94, avenue Gaston-Boussier, Viroflay. Téléphone 953 à Chaville ; Seine premier degré : M. Besnard, 6, rue Carnot, Levallois-Perret ; Seine-et-Oise premier degré : Mme Brocard directrice de l'Ecole Jules-Ferry, Montrouge.

Trésoriere : Mme Huck, C.C. Bureau de l'Académie de Paris du S.G.E.N., 124, rue de Picpus, Paris 12^e, C.C. 5624-35. Pour la Seine seulement (section primaire) adresser les chèques à Mme Aupetit, 10 bis, rue Ch.-Bassée, Fontenay-sous-Bois (Seine). C.C. Paris 5167-37.

PROBLÈMES D'ORIENTATION SYNDICALE

Le Congrès confédéral. - Le mouvement de grève

Le Congrès de la C.F.T.C. a manifesté la croissance, la maturation de notre mouvement syndical. Dans ce développement le S.G.E.N. a eu son rôle, un rôle important que pas mal d'observateurs ont noté.

De la participation de ses dirigeants à la vie confédérale, notre Syndicat a tiré une évidente autorité qui s'est manifestée notamment dans la brillante élection de notre camarade Reinkard au Bureau confédéral, où il continuera la tâche commencée par Henry et Labigne, désormais bien connus et appréciés des militants syndicalistes chrétiens.

Combien l'autorité acquise par le S.G.E.N. dans la C.F.T.C. peut servir la cause de l'enseignement public, nous nous en sommes rendu compte lorsque nos délégués, en commission et en assemblée plénière, sont intervenus sur les problèmes de la *formation professionnelle* : en commission, ils ont fait connaître et approuver le point de vue du Bureau National sur ce problème aux aspects complexes et délicats, point de vue exposé en tête du précédent numéro d'*École et Education*. En commission et en assemblée générale, ils ont fait accepter le principe de la participation d'un représentant de notre Syndicat (de préférence, un membre de l'Enseignement technique) aux Commissions de formation professionnelle formées ou à former dans les Unions départementales de Syndicats chrétiens. A nos camarades de province, de prendre ainsi leur place dans ces organismes et de la tenir en restant, pour ces problèmes, en liaison avec la Commission Nationale de l'Enseignement technique.

Nos collègues seront heureux d'apprendre que le Congrès confédéral a adopté à main levée, à la quasi-unanimité, le nouveau texte de la déclaration de principes de la C.F.T.C. : le principal auteur de cette nouvelle rédaction est François Henry, qui l'avait présentée, défendue, mise au point en Comité national confédéral, selon les directives que lui avait données notre Congrès syndical de 1946.

J'ai eu moi-même à présenter et défendre le projet du Bureau national du S.G.E.N. sur la révision, dans un sens fédéraliste et plus démocratique, de la structure confédérale. Ce projet a obtenu 44 0/0 des mandats (représentant la majorité des organisations). La « minorité » qui s'est ainsi affirmée a paru tellement cohérente et forte qu'au sein d'une « Commission parisienne », la « majorité » a tenu compte de son point de vue. Ce qui a permis d'élargir immédiatement les pouvoirs du Comité National et d'inscrire dans les statuts l'obligation, à laquelle nous tenons, pour le Bureau confédéral, d'un contact plus étroit avec les directions fédérales. Il est apparu, dans ce débat, que l'autorité du S.G.E.N. dans notre Mouvement était étroitement liée à l'effort de ses représentants pour interpréter et formuler les aspirations de la majorité des Fédérations de l'industrie et d'un grand nombre d'Unions départementales.

La délégation du S.G.E.N. est également intervenue, dans le même esprit, à propos du rapport moral et de l'esquisse de doctrine économique, présentée au Congrès. Conformément à la ligne arrêtée par le Bureau et suivie par les délégations aux différents Comités nationaux depuis février 1946, nous avons insisté sur la nécessité d'envisager ayant tout les problèmes pratiques d'une politique économique cohérente ; politique qui, sans un minimum de cohérence, sans une vue d'ensemble, perd toute efficacité.

Nous avons dû noter, une fois de plus, aux applau-

dissements du Congrès, qu'une brève exception mise à part, cette nécessité ne paraissait pas avoir été comprise par les gouvernements qui se sont succédé depuis la Libération.

D'où de nouveau, le recours à l'*action directe*, de la part d'une classe ouvrière déçue, sceptique sur l'action gouvernementale : grèves dans la métallurgie parisienne, spécialement aux usines Renault, conflit du Gaz et de l'Électricité de France, grève de la S.N.C.F. Dans ces mouvements, spécialement le dernier, les Fédérations d'industrie affiliées à la C.F.T.C. ont affirmé leur maturité, leur autorité croissante.

Sur l'ensemble du problème, nous ne pouvons que citer la résolution adoptée par le Bureau confédéral, résolution conforme à la motion proposée par le S.G.E.N. au Comité National de février 1946 sur l'attitude du syndicalisme à l'égard des gouvernements :

Le Bureau de la C.F.T.C., réuni les 7 et 8 juin 1947, — Constate que, par suite des méthodes d'action gouvernementales qui ont témoigné depuis plusieurs années, d'une faiblesse incompréhensible à l'égard des producteurs et des intermédiaires, ce qui a nui au ravitaillement et empêché une baisse réelle des prix, le mécontentement de la classe ouvrière est aujourd'hui très largement motivé ;

Il constate, également, que ces mêmes méthodes gouvernementales ont ancré dans l'esprit des travailleurs, la conviction que, même dans le cas de revendications tout à fait légitimes, rien ne peut être obtenu sans grève, tandis que la grève ou la menace de grève a toujours abouti à un résultat ;

Il reste cependant convaincu que, dans les circonstances actuelles, des augmentations générales de salaires ne peuvent entraîner, comme les précédentes, qu'une nouvelle baisse du pouvoir d'achat des travailleurs, pensionnés, petits rentiers et retraités, tandis qu'un relèvement réel et durable de leur niveau de vie, ne peut être obtenu que par une baisse des prix et un accroissement de la production.

Le Bureau adresse de nouveau un vigoureux appel au Gouvernement pour que son autorité s'exerce vis-à-vis des producteurs et des commerçants, avec une rigueur égale à celle dont il a fait preuve à l'égard des travailleurs salariés ;

Il affirme que, si les Pouvoirs publics renonçaient à mettre en œuvre les seules mesures susceptibles de ravitailler normalement les centres urbains et de rendre sensible la baisse des prix, ils prendraient, par le fait même, la responsabilité de la chute de la monnaie et des conséquences désastreuses qui pourraient s'en suivre.

Sur le vrai motif des grèves, nous ne pouvons mieux faire que citer ces remarques de notre camarade Savouillan, secrétaire de notre Fédération de la Métallurgie :

On a crié dès le premier jour à une manœuvre politique, le parti communiste désirant voir revenir au plus tôt ses ministres au gouvernement.

Il faudrait être aveugle pour ne voir que cela dans les divers mouvements actuels. Si l'agitation politique se manifeste, agit, c'est qu'elle a trouvé le terrain propice, à savoir un fort mécontentement des travailleurs.

...La raison de ces mouvements est fort simple : qu'il

suffise de comparer les prix de 1945 avec les prix actuels ; qu'il nous suffise de relire les motions diverses, réclamant une politique économique, votées dans les assemblées syndicales et de voir le cas qu'en ont fait les gouvernements successifs ; qu'il nous suffise de comparer, par rapport à 1938, la part des salaires dans le revenu national ; qu'il nous suffise surtout de penser à l'immense espoir né dans la Résistance. On se disait, à ce moment-là : on vit mal, mais il y a l'Allemand et ses réquisitions, il y a Vichy, les importations n'arrivaient plus, l'industrie française ne tournait plus qu'au ralenti avec des bras bien tendus, oui, mais demain, la France redeviendrait libre, active, prospère.

Demain, c'est devenu aujourd'hui et, l'aujourd'hui est sombre pour la classe ouvrière...

Conclusion :

Si un parti tente d'utiliser ce mouvement à son profit, c'est à la classe ouvrière de s'en défendre, elle doit avoir le souvenir de ce parti au gouvernement.

La patience et la confiance n'ont qu'un temps. La justice c'est autre chose que des paroles, il faut des actes et nous les attendons.

Nous aussi, syndicalistes de l'Enseignement public, ce sont des actes que nous attendons du gouvernement pour le reclassement de la fonction enseignante, la politique de pouvoir d'achat sans laquelle nous n'aurons que des satisfactions *nominales*, la politique de modernisation économique sans laquelle la France ne pourra porter la charge de l'éducation nationale indispensable à un pays du xx^e siècle.

Paul VIGNAUX.

P.S. — L'Enseignement public du 10 juin 1947, organe de la F.G.E.N., publie un article de « Documentation laïque » qui témoigne d'une information inexacte sur le S.G.E.N. Un exemple : nous serions opposés à la formation civique de la jeunesse, alors que l'idée de l'école publique comme éducatrice futur rs. citoyens n'a cessé d'insérer le S.G.E.N. depuis sa fondation et sa déclaration de principes jusqu'au rapport de F. Henry à notre dernier Congrès.

Sauf extrême urgence, envoyer
toute la correspondance syndicale
32, rue du Général-Beuret, 32

L'EDUCATION NOUVELLE A L'ECOLE PRIMAIRE

format in 8° carré 13,5×21
104 pages sous couverture
deux couleurs

20 figures dans le texte

PRIX : 36 francs (+ 8 fr. de port)

AUDIENCE

de la Commission de l'Education Nationale de l'Assemblée

Une délégation du S.G.E.N. (Mmes Delaporte, Derrien, Fabre, MM. Durve, Giry, Labigne, Raynaud de Lage, Rouxeville et Vignaux) a été entendue durant une heure le vendredi 20 juin par la Commission de l'Education Nationale de l'Assemblée, présidée par M. Garaudy. Cette audience précédait de peu la discussion du budget de l'E.N. et revêtait par suite beaucoup d'importance.

Raynaud de Lage a exposé quelles dérogations principales le Syndicat demandait au Statut de la Fonction publique pour l'E.N. (maintien de l'élection du Conseil supérieur et, en général, des Conseils élus, en matière d'avancement, reclassement pour le passage du deuxième degré dans le supérieur).

Vignaux a présenté à la Commission la motion du Congrès touchant l'enseignement de l'allemand à l'école primaire dans les départements de la Moselle et du Rhin, et, en l'absence du représentant du technique (empêché), exposé la position prise récemment par la Commission syndicale et le Bureau qui ont étudié la question de la formation professionnelle (voir *Ecole et Education*) et le financement des Centres d'apprentissage.

Rouxeville a fait un rapport d'ensemble sur les compressions de postes et de crédits qui menacent d'étranglement l'enseignement public à une époque où la situation politique et économique, où les progrès démographiques commanderaient en France au contraire de prévoir son développement. Il a demandé à la Commission de suivre attentivement le reclassement de la fonction enseignante qui peut être sur le point d'aboutir.

Les représentants corporatifs ont ensuite pris la parole : Mme Delaporte a évoqué sur quelques cas concrets la misère des laboratoires et demandé l'extension des versements d'attente au personnel administratif de l'Enseignement supérieur. Labigne a présenté la même revendication pour les dames secrétaires des lycées, rappelé les protestations unanimes du deuxième degré et du technique contre l'actuelle rétribution des heures supplémentaires et évoqué les craintes du corps enseignant devant cette grave atteinte au Statut que serait une augmentation des maxima de service. Giry a retenu surtout les trois points suivants : indemnité aux postes déshérités ; solution correcte à l'intégration du personnel des houillères dans le respect des conventions collectives ; attribution aux Normaliens d'un véritable traitement et accession de toutes leurs promotions à la Sécurité sociale. Mme Derrien a fait connaître les conclusions du Congrès syndical de 1947, en faveur des jeunes et des délégués, de façon à ranimer le recrutement des maîtres dans les années à venir.

Plusieurs questions des députés, membres de la Commission, de M. Viatte en particulier, ont entraîné des précisions supplémentaires : en ce qui concerne le caractère représentatif du S.G.E.N. par exemple, où les délégués ont pu faire état des résultats obtenus dans les élections de la Sécurité sociale, partout où les membres de l'enseignement ont eu des bureaux de vote distincts. (Voir *Ecole et Education*.)

Sécurité Sociale et Mutuelles

L'article paru dans le dernier numéro d'« Ecole et Education » contenait une erreur dont je m'excuse. Etudiant la M. G. E. N. du point de vue technique, j'ai écrit : « Selon l'« Enseignement » publié d'avril-mai 1947, page 2, on estime que le coût de la Sécurité Sociale du fonctionnaire serait 3 % du salaire avec plafond de 150.000 francs ». Or le texte de l'« Enseignement public » est : « On admet qu'il faut 3 % des salaires des fonctionnaires, avec plafond de 150.000 francs pour assurer les prestations en nature de la Sécurité Sociale ». Comme la Sécurité Sociale doit procurer au fonctionnaire non seulement des **prestations en nature** (remboursement, au moins partiel, de frais), mais aussi des **prestations en espèces** (allocations, pensions), le coût de la Sécurité Sociale serait supérieur à 3 % du salaire avec plafond de 150.000 francs, si l'on se base sur l'« Enseignement public ». Reprenons la question en définissant les prestations de la Sécurité Sociale, puis celles de la M. G. E. N.

Prestations de la Sécurité Sociale

Le décret du 31 décembre 1946 (« B. O. » 3, p. 45) qui intègre les fonctionnaires au régime général de la Sécurité Sociale indique que les fonctionnaires et leurs familles, dans les cas de maladie, longue maladie, maternité, invalidité, décès, bénéficient de prestations au moins égales à celles qu'assure la législation des assurances sociales pour les professions non agricoles. Il ajoute que des décrets fixeront, dans ces cas, les **prestations en espèces** accordées aux fonctionnaires et à leurs ayants-droit, compte tenu de la législation sur les pensions. Ces nouvelles prestations seront payées par l'Administration et pourront être couvertes, au maximum pour la moitié, par une cotisation du fonctionnaire. Quant aux **prestations en nature**, elles sont servies par les caisses de Sécurité Sociale (avec entremise possible des sociétés mutualistes) ; elles seront couvertes, au maximum pour la moitié, par une cotisation du fonctionnaire.

« Ecole et Education » a commencé l'énumération de ces prestations en nature.

Les décrets qui doivent fixer les nouvelles prestations en espèces payables aux fonctionnaires et la cotisation à leur charge n'ont pas encore paru.

QUE SERONT CES NOUVELLES PRESTATIONS ?

Jusqu'au vote du statut de la Fonction publique (octobre 1946), le régime du fonctionnaire lui assurait, pour les risques visés plus haut, les prestations en espèces suivantes :

Maladie. — Trois mois à plein traitement, trois mois à demi-traitement.

Longue maladie. — Seulement dans les cas de tuberculose et de maladie mentale : trois ans de plein traitement, deux ans à demi-traitement.

Maternité. — La femme fonctionnaire avait droit à un congé de deux mois à plein traitement (un mois avant la naissance, un mois après) pouvant être prolongé d'un autre congé de deux mois à plein traitement.

Invalidité. — Résultant de l'exercice des fonctions, pension ; ne résultant pas de l'exercice des fonctions, retraite proportionnelle après quinze ans de services.

Décès. — Rien n'était attribué aux ayants-droit.

Le statut de la Fonction publique (loi du 19 octobre 1946 « B. O. » 45) apportera les modifications suivantes :

Longue maladie. — Aux cas de tuberculose, maladie mentale, il ajoute : le cancer, et porte à cinq ans et trois ans les délais de congé à plein traitement et à demi-traitement quand la maladie est contractée en service.

Maternité. — Congé prévu par la législation de la Sécurité Sociale.

Donc : six semaines avant la naissance, huit semaines après.

L'article 140 du statut prévoyait que, par voie de décret, seraient organisées des institutions sociales dans les Administrations, et seraient fixées les règles applicables aux fonctionnaires en ce qui concerne les risques maladie, maternité, invalidité, décès. Ce fut le décret du 31 décembre 1946.

Quant à l'assuré social, il reçoit les **prestations en espèces** suivantes :

Maladie. — Pendant six mois, indemnité journalière égale à la moitié du gain journalier de base, avec plafond ;

Longue maladie (après six mois du régime de maladie). — Pendant trois ans, allocation mensuelle égale à la moitié du salaire de base, avec plafond ;

Maternité. — Pour l'assurée, indemnité de repos d'au moins six semaines, à prendre pendant une période allant de six semaines avant la naissance à huit semaines après ; l'indemnité se calcule comme l'indemnité journalière de maladie ;

Invalidité. — Pension dépendant du degré d'invalidité et du salaire moyen des dix dernières années ;

Décès de l'assuré. — Versement, aux ayants droit, d'un capital égal à 90 fois le gain journalier de base, avec plafond.

Pour que le fonctionnaire ait, en toutes circonstances, au moins autant que l'assuré social, il faut que la Sécurité Sociale lui apporte des **prestations en espèces** dans les cas suivants :

Longue maladie autre que tuberculose, cancer, maladie mentale ;

Invalidité, cas non prévus dans le statut actuel ; et qu'elle accorde aux ayants droit une allocation lors du **décès** du fonctionnaire.

Prestations de la M. G. E. N.

D'après les statuts de la M. G. E. N. (« L'Education Nationale » du 8 mai 1947, page 20) :

Maladie. — Prestations en nature : 80 % de la charge laissée à l'assuré dans la limite des tarifs de responsabilité des Caisses de Sécurité Sociale.

Prestations en espèces. — Les sommes reçues par le fonctionnaire au titre du traitement ou de la Sécurité Sociale seront complétées par la M. G. E. N., s'il y a lieu, jusqu'à concurrence de la demi-somme du minimum vital et du dernier traitement normal perçu.

Maternité. — 1.500 francs par naissance.

Invalidité. — En cas d'invalidité complète, la M. G. E. N. complète ce que reçoit le fonctionnaire par une rente jusqu'à concurrence de la pension d'ancienneté minimum.

Décès de l'assuré, 10.000 francs ; d'un proche vivant sous son toit, 4.000 francs.

QUELLE EST LA PORTEE DE CES PRESTATIONS ?

Les prestations en espèces sont bien définies pour la **maternité** et le **décès** ; pour la **maladie** et l'**invalidité**, elles dépendent de ce que nous attribuera la Sécurité Sociale, donc leur montant est encore indéterminé.

Prestations en nature. — En général la Sécurité Sociale rembourse 80 % de son tarif ; il reste à la charge de l'assuré, dans la limite de ce tarif, 20 % ; la M. G. E. N. en rembourse 80 %, donc 16 % du tarif de la Caisse : la prestation de la M. G. E. N. est alors la cinquième de celle de la Sécurité Sociale.

On peut discuter l'intérêt de ces prestations en nature, bien éloignées des frais réels. Exemple personnel : mon médecin vient à domicile soigner mes enfants. Il est compétent et réputé. Visite, 300 francs. La Caisse le considère comme médecin « omnipraticien » (c'est-à-dire : ordinaire) ; tarif de la Caisse : 110 francs. (A Lille, il n'y a pas eu accord entre les Caisses et les syndicats médicaux, les tarifs sont imposés par le Ministère).

Prestations de la Sécurité Sociale : 88 francs. Il reste à ma charge : en fait, 212 francs ; dans les limites du tarif de la Caisse, 22 francs, donc la M. G. E. N. rembourserait 80 %, soit 17 fr. 80

Critique de la M. G. E. N. du point de vue technique

Je résume l'argumentation présentée dans le dernier numéro : la M. G. E. N. demande une cotisation de 1 %, sans plafond ; la Sécurité Sociale coûterait 3 % du traitement, avec plafond ; bien des prestations de la M. G. E. N. sont le 1/5 de celles de la Sécurité Sociale ; par ailleurs, la M. G. E. N. pourra bénéficier de l'appui de l'Etat, il semble donc que la M. G. E. N. soit chère pour ce qu'elle promet.

J'ai rectifié, au début, mon erreur en ce qui concerne le coût de la Sécurité Sociale.

Mais les autres éléments du raisonnement ne sont pas nets.

Cotisation de la M. G. E. N. — Les statuts l'indiquent de 1 %, sans parler de plafond. Ici, l'Inspection Académique du Pas-de-Calais a retenu pour la M. G. E. N. en mars, avril, mai, 1 %, sans plafond. Elle déclare que, dorénavant, un plafond mensuel de 125 francs sera institué comme pour la Sécurité Sociale, ce que confirme une circulaire M. G. E. N. de Paris. Cet allégment touche beaucoup de collègues du premier degré et tout le deuxième degré. D'ailleurs, selon l'« Université Syndicaliste » du 25 mai, le Congrès du S. N. E. S. l'avait réclamé.

D'après la circulaire M. G. E. N., taux de la cotisation et plafond seraient définitivement fixés en juillet.

Participation de l'Etat. — L'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le statut de la Mutualité prévoyait des subventions de l'Etat aux Sociétés de Secours mutuels. (Ce n'était pas une innovation). La loi du 27 avril 1946 ajoutait au statut précédent un article prévoyant la participation de l'Etat à la couverture des risques sociaux assurés par les Sociétés de Secours mutuels de fonctionnaires ; l'arrêté du 22 juin 1946 définissait cette participation qui ne peut excéder 50 % des cotisations, ni dépasser le tiers des dépenses, et qui peut se cumuler avec les subventions déjà indiquées.

Ces textes semblent encore en vigueur. Mais la circulaire M. G. E. N. dit que « l'Etat ne donnerait plus un sou aux Mutualités ».

En résumé : la cotisation étant encore incertaine, les prestations n'étant pas complètement déterminées, la participation de l'Etat étant indéciise, on ne peut dire que la M. G. E. N. soit chère pour ce qu'elle promet. Mais ce qu'on peut, c'est discuter l'opportunité des prestations qu'elle apporte.

Notre position devant la M. G. E. N.

Bien que la M. G. E. N. ait été fondée par les syndicats C. G. T. de l'Education Nationale, le S. G. E. N. a engagé ses adhérents à y entrer : à l'époque, (février 1947), des textes lui assuraient une représentation.

En effet, selon la rédaction initiale du décret du 31 décembre 1946, confirmée par une circulaire ministérielle du 18 février 1947, le bureau d'une Mutualité faisant le service de la Sécurité Sociale — cas de la M. G. E. N. — devait être complété par les représentants des syndicats les plus représentatifs. Or, « syndicats les plus représentatifs », c'est : C. G. T., C. F. T. C., et leurs organisations affiliées lorsqu'elles sont les caractères attestant cette représentativité : effectifs, organisation, ancienneté, indépendance, etc... En particulier, le caractère représentatif du S. G. E. N. a été attesté : par la désignation d'un membre du S. G. E. N. au Comité Consultatif provisoire pour le deuxième degré (fin 1944) ; par les circulaires du 20 février 1947 et 11 mars 1947 qui font place au S. G. E. N. dans les Comités consultatifs académiques provisoires (« B. O. », 8, page 259).

Mais la rédaction définitive du décret du 31 décembre 1946, devenu la loi du 9 avril 1947, ne contient plus cette disposition et notre garantie de représentation du S. G. E. N. à la Mutualité a disparu.

Quant aux statuts de la M. G. E. N., reproduisant une « disposition obligatoire » des statuts-types prévus par le statut de la Mutualité, ils prévoient pour le Conseil d'Administration le scrutin majoritaire ; ils ne spécifient pas le mode d'élection des Bureaux départementaux, qui semble laissé à l'initiative des sections. Pour les Mutualités connues jusqu'ici, le scrutin majoritaire suffisait. D'effectifs limités, elles n'avaient qu'un rôle technique bien délimité et l'élection des Conseils n'était pas l'occasion d'une compétition de tendances.

Avec la M. G. E. N., le problème change :

— Elle est créée « sous l'égide d'organismes syndicaux ». A l'intérieur d'un syndicat, des tendances apparaissent ; elles se feront jour ou chercheront à se faire jour dans l'administration de la Mutualité, d'autant plus que les divers syndicats cégétistes de l'Education Nationale ne sont pas identiques. Il se posera, au Conseil d'Administration, des problèmes non purement techniques.

— La M. G. E. N. va grouper plus de 100.000 membres et gérer par an plus de 150 millions.

— Ses responsabilités sont grandes : transmission des prestations de Sécurité Sociale, fourniture de prestations complémentaires couvrant tous les risques.

— Elle peut prendre de larges initiatives (soutien d'œuvres sociales).

Devant l'ampleur de cette Mutualité, il est souhaitable que les diverses opinions puissent se faire entendre à ses Conseils, puisque la Mutualité est, d'après ses statuts, ouverte à tous. Le seul moyen, c'est l'élection des Conseils à la proportionnelle. Pour le Conseil d'Administration, il faut une réforme du statut de la Mutualité. Pour les bureaux départementaux, c'est dès à présent possible : dans le Haut-Rhin et dans le Doubs, les syndicats C. G. T. et C. F. T. C. se sont accordés pour élire le bureau départemental de la M. G. E. N. à bulletin secret et à la proportionnelle. Il devrait être possible d'en faire autant partout, en attendant la modification du statut.

COUNON,
Secrétaire de la Section académique
de Lille.

P. S. — Cotisation du fonctionnaire à la Sécurité Sociale. — En attendant les décrets qui doivent définir cette cotisation, une circulaire du 16 mai des

Les Traitements

Le mouvement des prix et des salaires

L'expérience de baisse des prix annoncée à la fin de 1946 par le ministère L. Blum et poursuivie par ses successeurs a incontestablement déçu les espérances qu'elle avait suscitées. Après avoir légèrement fléchi, l'indice officiel des prix de détail s'est vivement relevé au cours du mois de mai. Le gouvernement avait pu peser quelque peu sur les prix d'un certain nombre de produits industriels et de services (chauffage, éclairage, transports), mais il n'a pas réussi à entamer le secteur des produits agricoles. Hormis quelques denrées ultra-contingentées et d'ailleurs subventionnées par l'Etat (pain, lait, sucre), les prix des articles d'alimentation n'ont pas baissé et, bien plus, beaucoup d'entre eux et non des moindres (viande, poisson, vin) ont repris allégrement leur mouvement d'ascension.

Au total, il n'y a pas eu d'allégement durable du budget du consommateur moyen qui se trouve, dans la proportion de 80 %, grevé par les dépenses de ravitaillement et cette constatation devait, inévitablement, remettre en cause le blocage des salaires accepté en janvier dernier par les organisations syndicales. On sait comment le gouvernement a donné satisfaction à la plupart des revendications présentées par des corporations importantes (Métallurgie, Gaz et Electricité de France, Chemins de Fer, Houillères). Le salaire minimum du manœuvre a été porté à 7.300 fr. net par mois et pour 48 heures de travail hebdomadaire à Paris. Les salaires des catégories supérieures sont majorés de 10 à 15 %, moyennant des artifices divers (primes collectives, gratifications de fin d'année, avancements généralisés). Enfin, en laissant aux chefs d'entreprises le soin de fixer les primes à la production, le gouvernement vient d'autoriser la dilatation des salaires dans le secteur privé.

Revalorisation et Reclassement de la Fonction Publique

Ce nouveau tournant dans l'évolution des prix et des salaires coïncide avec l'échéance prévue pour l'aménagement des traitements publics. Il s'agit tout à la fois de « revaloriser » la rémunération des fonctionnaires par comparaison avec les personnels des entreprises privées et nationalisées et de « reclasser » hiérarchiquement les grandes catégories de fonctionnaires, eu égard à leurs conditions de recrutement et à leurs responsabilités respectives. Où en sommes-nous ?

Depuis plusieurs semaines, la Direction de la Fonction publique, placée sous l'autorité de M. Teitgen,

SECURITE SOCIALE ET MUTUELLE

(Suite de la page 6)

Finances (« B. O. » 19 au 12 juin, page 670) demande aux Administrations de retenir aux fonctionnaires 1 % de la somme du traitement de base (montant brut), des indemnités soumises à retenues (montant brut), de l'indemnité du 2 novembre 1945, de l'indemnité de cherté de vie du 3 août 1946, de l'indemnité provisionnelle du 16 janvier 1947, avec plafond de 125 francs par mois. Cette retenue joue à partir de juin, elle est rétroactive à partir du 1er janvier : pendant cinq mois à partir du 1er juin, on retiendra 2 % au lieu de 1 %.

G.

vice-président du Conseil, a multiplié les contacts avec les organisations syndicales de fonctionnaires (C.G.T. et C.F.T.C.), discutant leurs propositions de reclassement et préparant un projet de synthèse. M. Teitgen s'est déclaré résolu à aboutir rapidement, quitte à soumettre les points litigieux à l'arbitrage du gouvernement. Sans dissimuler que la réalisation financière de la réforme se ferait nécessairement par étapes, il a affirmé que le plan général de reclassement pouvait et devait être mis sur pied dès le début de juillet.

Le Conseil fédéral de la Fédération des Syndicats chrétiens de fonctionnaires a pris acte de l'engagement contracté par le gouvernement. Il a admis que l'ouverture de l'éventail des traitements (entre 100 et 800 en net) pourrait avoir lieu progressivement, mais il a posé les conditions suivantes :

a) Application aux fonctionnaires du relèvement de 10 % des **allocations familiales** (à dater du 1er février 1947, comme dans le secteur privé) :

b) Attributon immédiate du **minimum vital** fixé récemment par le Conseil supérieur de la Fonction publique à 90.000 fr. par an pour un célibataire dans la commune de France la plus favorisée économiquement;

c) Application à dater du 1er janvier, de la première tranche de revalorisation et de reclassement des traitements publics.

Le budget de l'Education Nationale

La perspective d'une amélioration des traitements publics ne doit pas faire perdre de vue la menace qui pèse sur le budget de l'E.N. Sans doute, comme nous l'espérons, l'Assemblée Nationale a réagi contre les mesures financières qui risquaient de ruiner l'enseignement supérieur. Répondant à l'appel de MM. Garaudy et Louis Marin, elle a pris franchement position en faveur du maintien des crédits indispensables à l'enseignement supérieur et contre l'augmentation des droits universitaires. Par contre, la Commission des Finances de cette même Assemblée a écarté la proposition de M. Cogniot qui voulait épargner aux chapitres budgétaires de l'enseignement public la réduction forfaitaire de 7 %.

Dès maintenant, les services financiers du Ministère de l'E.N. étudient de nombreuses suppressions de chaînes et de classes. Ils sont obligés d'envisager des économies de chauffage et d'éclairage qui rendraient la vie scolaire à peu près impossible en hiver. Il n'est pas jusqu'à la modification de la limite d'âge pour la retraite qui ne dissimule un danger. En décidant de ramener progressivement l'âge d'admission pour la retraite aux limites statutaires de 60 ou de 55 ans, l'Assemblée Nationale a voulu rétablir des possibilités d'avancement normal. Encore faudrait-il avoir l'assurance que tous les emplois ainsi libérés seront pourvus de nouveaux titulaires. Or, la Direction du Budget prétend exercer un droit de regard sur le nombre des candidats à admettre aux concours de recrutement de 1947.

Le S.G.E.N. mettra naturellement tout en œuvre pour sauvegarder l'armature et la vitalité de l'enseignement public, mais il a besoin du concours actif et précis de tous ses militants, de tous ses adhérents, pour alerter le Parlement et l'opinion nationale.

**REVALORISATION
DES HEURES SUPPLEMENTAIRES**
 (Voir page 31)

Aspects de l'école américaine

Les Etats-Unis ont pris conscience, au cours de l'année scolaire qui s'achève, d'une crise nationale d'une amplitude de plus en plus grande : celle de l'enseignement. La guerre, par les nombreuses occasions qu'elle offrit de changer de métier, a accéléré cette crise : depuis 1940, 350.000 professeurs ont abandonné leurs postes ; parmi les enseignants aujourd'hui, 125.000 sont des suppléants non qualifiés pour leurs fonctions et 70.000 postes restent vacants faute de candidats. Le gouvernement des Etats et le public s'est ému, cette crise risquant d'empirer et de se prolonger du fait que les jeunes manifestent de moins en moins le désir d'entrer dans l'enseignement. Leur répugnance s'explique très simplement par les conditions de vie faites aux enseignants américains. Une enquête du « *New-York Times* », menée très sérieusement, a révélé, cet hiver, quelques chiffres significatifs : à Detroit, un exterminateur de rats gagne 3.095 dollars par an, un gardien de cabinets publics, 2.222 dollars, un gardien de jardin zoologique 2.496 dollars, un cuisinier de prison, 2.736 dollars, un chef d'équipe du service des ordures, 4.761 dollars et un instituteur débutant 2.094 dollars. En outre, la condition des professeurs varie beaucoup d'Etat à Etat ; chacun organise à son gré et suivant comme bon lui semble l'enseignement public par l'intermédiaire d'un Conseil de Régents, le Board of Education, généralement composé d'hommes d'affaires pour qui les professeurs sont de pauvres types puisqu'incapables de gagner largement leur vie en faisant des affaires. Aussi, dans les Etats du Sud, beaucoup plus pauvres et arriérés au point de vue social que ceux de l'Est, du Nord et du Centre-Ouest, les professeurs sont obligés de recourir, pour compenser l'augmentation du prix de la vie et les maigres salaires alloués par les municipalités, à des travaux qui n'ont aucun rapport avec leurs professions : cueillette du coton, travail de mineur, de garçon épicier, de barman, de réparateur de mécaniques, de vendeurs de magasins, etc..., ce qui leur attire, quelquefois, des ennuis avec la direction.

Aussi, pour la première fois aux Etats-Unis, des professeurs de l'enseignement public ont fait grève, à l'automne dernier et cet hiver : dans le Connecticut, le New-Jersey, le Delaware, le Minnesota. A Buffalo, les conducteurs de camions prirent le parti des professeurs et refusèrent de forcer leurs piquets de grève pour décharger le charbon destiné aux écoles. Dans plusieurs Etats, les membres de l'enseignement obtinrent des augmentations substantielles ; sentant le moment favorable, ils se syndiquent en nombre croissants. La Fédération de l'Enseignement, organisation nationale, s'est affiliée à la Fédération Américaine du Travail — A. F. L. — et s'est prononcé pour un salaire minimum de 2.500 dollars par an. Au Congrès annuel de l'Association Américaine des Administrateurs des écoles, le sénateur Taft, pourtant férus d'économies budgétaires, s'est prononcé pour une augmentation de 50 % sur les traitements d'avant guerre. A New-York, le C. I. O. groupe 4.000 professeurs ; l'Association des Professeurs, Teachers'Union, fait campagne pour que les subventions fédérales, en matière de cantines scolaires et de surveillance de l'équipement des écoles soient augmentées. Le Congrès, de son côté, examine des propositions de subventions fédérales pour venir en aide à l'enseignement public.

On peut donc dire, en résumé, que l'Amérique, avec sa rapidité et son efficience coutumières, a décidé de faire face à la crise de l'enseignement lorsque celle-ci a atteint un point tel que les autorités et le public ont été contraints d'en prendre conscience et d'en mesurer la gravité.

Dans quelle mesure cette crise du personnel enseignant est-elle aussi une crise de l'enseignement des Etats-Unis ? Le paradoxe américain, c'est que tout en payant très mal leurs professeurs, les Américains en attendent beaucoup ; le rôle de l'instituteur et du professeur n'est pas seulement celui de l'homme qui inculque des connaissances mais bien plus celui d'un éducateur. On lui demande une formation pédagogique très poussée, une présence à l'école qui n'est pas seulement celle de ses heures de cours, déjà très nombreuses, mais celle d'un animateur, d'un conseiller, d'un psychologue ; il est censé coordonner son travail de maître avec celui du médecin de l'école, de l'infirmière et de l'assistante sociale, d'une part, avec les parents de l'autre qu'il doit recevoir, écouter, guider pour adapter leur action à la sienne. L'école a, pour les Américains, avant tout un rôle de formation du caractère et de formation du citoyen. Ce qui domine toujours la vie collective aux Etats-Unis, c'est la nécessité de transformer en citoyens américains, de jeunes immigrants et des fils d'immigrants ; cela, c'est le rôle essentiel de l'école. On saisit donc ce qu'exige de qualités psychologiques et de diversités de méthodes, le métier le professeur américain puisqu'il est le principal agent de cette américanisation nécessaire à l'unité de la nation. Ses procédés d'enseignement sont donc nécessairement très différents des nôtres et son rôle beaucoup plus varié, en même temps que plus limité au point de vue strictement intellectuel. Signalons une excellente étude sur l'enseignement aux Etats-Unis : **A travers les écoles d'Amérique**, d'Antoinette Gommes, **Les presses d'Ile-de-France, 1947.**

Antoinette Gommes a fort bien mis en lumière les deux points qui nous paraissent les plus caractéristiques de l'enseignement américain, aux niveaux primaire et secondaire : d'une part, l'importance que l'on attache à la santé de l'enfant dont l'école se considère comme la principale responsable, au moyen de visites médicales et de tests très fréquents ainsi que l'éducation de l'enfant vis-à-vis de sa propre santé et de son hygiène. Tout petits, les enfants sont formés à savoir ce qui leur est nécessaire, les soins qu'ils doivent prendre d'eux-mêmes par souci personnel et par égard pour ceux qui les entourent ; les repas à l'école sont l'occasion, non seulement, de les nourrir convenablement mais de leur apprendre à composer des menus bien équilibrés, à manger des aliments requis et dans les proportions convenables. Il faut reconnaître que cette éducation a porté ses fruits, les enfants américains étant, quel que soit leur milieu social, resplendissants de santé et de joie de vivre.

D'autre part, les moyens très divers dont se sert l'école américaine pour donner à ses élèves une formation d'ensemble, c'est-à-dire pas uniquement intellectuelle mais sociale, civique, adaptée au pays et à sa civilisation contemporaine. Antoinette Gommes insiste beaucoup sur la place que tiennent les **social studies**, mélanges d'histoire, de géographie, d'études sur la vie et les problèmes sociaux contemporains ; ces études visent à la fois à faire connaître aux élèves leur pays — pour beaucoup leur nouveau pays — dans sa complexité actuelle et à leur donner le désir et la capacité d'y jouer leur rôle. Les méthodes pour atteindre ce but sont très variées : — visites de musées où des sections sont spécialement réservées aux enfants ; ils y disposent de matériel, reproductions faites pour eux, papier, crayons, etc., vitrines spécialement composées, films, disques ; — bibliothèques pour enfants ; dans toutes les grandes villes, les bibliothèques publiques ont des salles spécialement organisées pour les enfants ; c'est à la fois

un lieu de plaisir et d'études, on leur lit des histoires, on leur apprend en se distrayant à se servir d'une bibliothèque; ils peuvent emprunter des livres, faire des demandes d'achats.

Les méthodes visuelles et auditives tiennent une grande place dans l'enseignement américain : au moyen de films sonores, accompagnés d'une méthode à l'usage du maître, on fait aux élèves de véritables leçons qui se gravent dans l'esprit à la fois par l'œil et l'oreille et qui peuvent être redonnées à plusieurs reprises si les tests montrent qu'elles n'ont pas été suffisamment comprises ou retenues. Dans les plus grandes classes, la discussion de certaines questions politiques et de la manière dont les journaux en traitent joue aussi un rôle formateur en éducation civique; on exige évidemment du professeur la plus grande impartialité et aucune forme de propagande politique n'est tolérée. Enfin les innombrables clubs dans lesquels, à tous les âges, se groupent les enfants selon leurs goûts et dont ils sont les organisateurs et les responsables — le maître n'y tenant qu'un rôle de conseiller — ont aussi un rôle éducatif, par leur objet (épianique, biologie, menuiserie, photographie, etc.) et par le goût de l'initiative qui se développe chez les enfants. Enfin les activités artistiques — dessin, peinture, musique — jouent dans l'école américaine un rôle beaucoup plus grand que chez nous.

Une telle formation d'ensemble, formation qui vise à un développement complet et harmonieux de l'individu, puisqu'on cherche toujours à discerner ses goûts pour les respecter, mais de l'individu adapté à la vie collective, pèche évidemment au point de vue strictement intellectuel : trop peu de place est accordée aux disciplines abstraites et trop peu de temps à l'acquisition des connaissances qui demandent un effort d'abstraction et de rigueur. Mais on est en droit de penser que là aussi, il y aura réaction, la guerre ayant fait sentir l'existence de ces lacunes.

Georgette BERIAULT.

Réunions du Bureau du S. G. E. R.

24 avril 1947.

Etaient présents : Raynaud de Lage, Vignaux, Mlle Valiquet, Cournil, Labigne, Giry.

Assistaient, en outre, à la séance : Allard, Bazin, Mlle Delaporte, Mme Frejaville, Garnier, Mirot, Perrin, Quenu, Rouxeville, Salvaire.

Statut de l'apprentissage. — Après un exposé sur la législation actuelle de l'apprentissage, auquel participent Raynaud de Lage, Vignaux, Salvaire et Quenu, on étudie les projets présentés par la circulaire confédérale N° 259. Les échanges de vues seront poursuivis lors d'une réunion prévue spécialement, à cet effet, pour le 30 avril.

Congrès C. F. T. C. — La délégation est ainsi constituée : Cornaert, Reinhard, Vignaux, Raynaud de Lage, F. Henry, Salvaire, Lenormand, Giry, Cournil, Allard, Rouxeville.

Plaquettes sur l'éducation nouvelle. — Il est confirmé qu'on fait les 10 % de baisse. Les bénéfices qu'on entrevoit seront répartis après nouvelle consultation de Gounon.

Reclassement et maxima de service. — Rouxeville et Labigne nous entretiennent respectivement de l'état de ces questions.

22 mai 1947.

Etaient présents : Cournil, Mlle Delaporte, Labigne, Mlle Laudat, Mme Frejaville, Perrin, Raynaud de Lage, Rouxeville, Mlle Valiquet.

Excusés : Quenu, Vignaux, Salvaire.

Affaires générales. — Raynaud de Lage fait approuver la rédaction des conclusions de la Commission chargée d'étudier le statut de la formation professionnelle, puis la note relative à l'affaire de l'Ecole normale de Lyon.

Il communique de nouveaux résultats de la Sécurité Sociale.

Labigne expose l'accord avec le personnel administratif du Ministère adhérent au S. G. E. N.

Il est chargé de rédiger une circulaire de propagande aux établissements du deuxième degré.

Sécurité Sociale. — Raynaud de Lage rend compte des négociations menées par Mme Frajaville et Vignaux au Cabinet du Ministre au sujet de la Mutualité générale.

Mme Frejaville précise le fonctionnement actuel de la Mutualité, à Paris.

Rouxeville fait savoir que notre Fédération a mis sur pied une commission d'études de la Sécurité Sociale, dont feront partie Mme Frejaville, Marec et Besnard.

Affaires financières et administratives. — Mlle Valiquet donne l'état de la trésorerie, on décide de souscrire dix obligations pour la maison confédérale sur la caisse nationale.

Raynaud de Lage signale que la confection des plaques-adiresses a commencé.

Traitements. — Rouxeville rend compte d'un certain nombre d'initiatives parlementaires (reclassement interne par changement de catégorie, heures supplémentaires, statut des Normaliens) et informe le Bureau de l'état des travaux de reclassement. Il reçoit mandat de défendre auprès du Conseil fédéral les parités adoptées par le Congrès du S. G. E. N.

Raynaud de Lage expose la démarche que notre camarade Dupas demande à la Section de l'Enseignement supérieur, en vue de l'attribution de l'acompte provisionnel à certains personnels administratifs.

5 juin 1947.

Etaient présents : Cournil, Giry, Labigne, Raynaud de Lage, Vignaux.

Excusés : Mlle Delaporte, Salvaire.

Assistaient, en outre, à la séance : Allard, Bazin, Garnier, Mlle Laudat, Mirot, Perrin, Quenu, Rouxeville.

Sécurité Sociale. — Raynaud de Lage nous met au courant des modalités d'application dans divers départements.

Pour l'instant, nous réservons notre position au sujet de la Mutualité générale, dans l'attente de l'audience ministérielle et d'informations complémentaires.

Bibliothèques et archives. — Garnier remercie le Bureau du S. G. E. N. et Rouxeville, en particulier, pour l'appui qu'ils ont apporté aux revendications des personnels de ces deux directions.

Mirot donne lecture d'un projet de lettre au Ministre des Finances, prenant acte avec satisfaction des mesures obtenues.

Le Bureau approuve ce projet de lettre.

(Voir la suite page 32)

Chronique des catégories et des sections

MAROC

La Section marocaine a été fondée en octobre 1943 par Claude Mont, membre du Bureau national du S.G.E.N. en 1939. Au bout de six mois elle comptait 60 adhérents. Actuellement elle en a plus de 300.

Dans l'ensemble, le mouvement est bien parti dans l'Enseignement secondaire. Dans l'Enseignement primaire du fait de l'isolement et de l'éparpillement des instituteurs dans le bled, la propagande et le recrutement sont difficiles.

Malgré nos offres de collaboration, l'attitude des syndicats de la C.G.T. est devenue de plus en plus hostile à notre égard. Au Congrès de 1946, ils décidèrent de ne collaborer avec nous sur aucun plan et au Congrès 1947, après avoir pris des motions très sectaires sur la défense laïque, ils demandèrent à la Direction de l'Instruction publique de ne plus nous recevoir. (Il est à noter que de nombreux adhérents du S.N.E.S. ignorent tout de ces motions ou les désapprouvent.)

Heureusement le Directeur de l'Instruction publique n'apprécie guère l'intolérance, et respectueux des principes démocratiques il nous a toujours réservé le meilleur accueil.

En 1945, nous avions eu quelques résultats intéressants aux élections des délégués du personnel aux Commissions d'avancement. En particulier un élu dans la catégorie des agrégés. Une candidature ballon d'essai chez les institutrices avait rapporté 10 0/0 des voix. En 1946, grâce à une meilleure organisation et à un renforcement de notre Bureau par des camarades venus de France, nous obtenions une moyenne de 30 0/0 dans le secondaire, atteignant même 40 0/0 dans la catégorie la plus nombreuse des professeurs chargés de cours. Nous avions deux élus dans le musulman. Dans le primaire, nous atteignions pour les institutrices 15 0/0 des voix. Il est bien évident que nous avons tout à gagner au scrutin proportionnel. La Direction de l'Instruction publique à Rabat attend la parution des textes français relatifs à l'Education Nationale pour fixer son attitude.

Notre action a été multiple :

Constructive. — Suggestions écoutées pour l'aménagement des échelles de suppléants et d'auxiliaires, pour l'établissement du classement en vue du cadre supérieur, pour les listes de priorité des candidats au voyage en France, pour l'accélération des paiements des divers mandats.

Revendicative. — Nous avons obtenu dans l'enseignement technique marocain la suppression de la différence de traitements entre maîtresses et maîtres de travaux manuels ; le versement des allocations familiales aux femmes mariées à des sujets marocains ; le versement de l'indemnité de logement aux veuves de guerre ; la création d'un cadre d'assistantes maternelles titulaires. Nous demandons l'amélioration des primes de l'Enseignement musulman.

Enfin, nous nous sommes occupés spécialement des détachés ; nous avons fait déposer un projet de loi afin qu'ils puissent bénéficier de la retraite marocaine ; nous demandons aussi qu'ils puissent être rapatriés pour raison de santé avant les trois ans réglementaires, et nous avons protesté au Maroc et au ministère sur l'insuffisance des renseignements fournis aux candidats à un poste au Maroc (en particulier, on ne signale

pas aux intéressés qu'ils doivent rester au minimum de trois ans pour avoir droit à l'intégrité de l'indemnité d'installation et de rapatriement). Nous avons transmis nos suggestions à la Direction pour la rédaction à une brochure donnant des renseignements complets.

Nous n'avons pu encore, faute d'argent, envoyer de délégués au Congrès National du S.G.E.N. La secrétaire générale a pu, en juillet dernier, assister au Comité National et prendre ainsi contact avec nos dévoués camarades de la métropole.

Nos adhérentes reçoivent, bien irrégulièrement d'ailleurs, *École et Education*, et tous les trimestres, un petit bulletin de liaison marocain.

Signalons enfin que nous avons au S.G.E.N. quelques adhérents musulmans qui s'y trouvent parfaitement à l'aise. Ils y viennent en toute connaissance de cause et l'un d'eux a d'ailleurs assisté au Congrès de l'Union Marocaine des Syndicats chrétiens.

S. A.

REGARD SUR LA LAICITE

Notre ami Lusinchi, vice-président du S.G.E.N. du Maroc, a envoyé un très intéressant article lettre ouverte à l'auteur du rapport sur la défense laïque présenté au dernier Congrès du S.U.E.S. (C.G.T.) du Maroc. Faute de place, nous n'en reproduisons ici que la conclusion.

« La laïcité n'a jamais eu le visage chafouin que vous lui fabriquez. Et nous qui n'avons eu que des maîtres laïcs durant toute notre vie scolaire, nous allons vous dire quel héritage ils nous ont légué en matière de laïcité : être laïc, cela consiste à répérer avec toute la fidélité dont on est capable, les souffrances et les joies du monde telles que nous les livrent les littératures anciennes et modernes, l'histoire du passé et les tentatives émouvantes des philosophes faisant le point sur la route infinie que suivent les fils des hommes. Là est la grandeur de notre rôle, là réside le retentissement qui accompagne la moindre de nos paroles devant l'auditoire unique que constituent nos jeunes élèves. Nous sommes pauvres, sans doute, mais à des prix défiant toute concurrence, nous livrons à chaque minute passée dans notre classe, les pierres précieuses de l'esprit. Être laïc, dans un cours de français, c'est vivre en libertin dans l'ombre de La Fontaine, partager le drame physique et moral de la vie de Pascal, râiller les puissances établies avec Voltaire, pleurer avec la nouvelle Héloïse le bonheur impossible ; être laïc, c'est partager jusqu'à l'injustice, l'antocléricalisme de Michelet, le pessimisme de Vigny et la philosophie vaseuse de Hugo fin de carrière. Être laïc en histoire, c'est faire de 93 l'année de la grandeur française pour déboucher, après la corruption du Directoire, sur l'épopée impériale. Je dé fie un seul professeur français de raconter la campagne d'Ulm sans provoquer, même malgré lui et les chétives recommandations d'une certaine laïcité phthisique, l'éblouissant éveil d'un sentiment patriotique spontané. »

« Car toutes vos inventions, cher collègue, il ne faut pas oublier qu'elles sont filtrées par l'âme avide de l'enfant. Vous aurez beau lui raconter votre croyance finale au bonheur matériel sur la terre, il n'y sera guère sensible. Seule, le passionne la petite clef enchantée que nous tenons dans nos mains, la clef des champs du merveilleux. Si vous êtes tenu et endormant (entre eux ils disent rasoir), peut-être essaiera-t-il de supposer à vos insuffisances. Il a été doté par la nature d'une inépuisable inspiration. Il a pour lui le sens de l'aventure. Ne vous avisez pas de mettre des poucettes aux grands tragiques et aux grands lyriques... Car il est aussi impitoyable : si vous manquez votre rôle, il vous classera pour l'éternité : vous serez déposé dans le bocal où l'on étiquette les mollusques et les cœfards morts et toute la laïcité du monde ne pourra vous en faire sortir. »

« Nous nous élevons avec la dernière énergie contre votre conception lamentable de la laïcité. Nous ne savons pas si les séminaires ont un programme expurgé de littérature française, mais nous savons que par votre voix, les purs laïcs demandent l'épuration des grandes œuvres littéraires françaises. »

« Il n'y a pas de laïcité possible sans l'intégralité du message de l'esprit français. Nous sommes pour la laïcité intégrale contre une laïcité d'impuissants. »

B. LUSINCHI. »

Suite de la Chronique des Catégories et des Sections : page 21.

Pédagogie

SOMMAIRE DE LA PARTIE PEDAGOGIQUE

Le diplôme d'études supérieures.....	11
Le baccalauréat.....	13
Le baccalauréat technique.....	15
Le cinéma éducatif.....	19
Textes. Chiens et chats	14, 16 18
Ecole maternelle.....	20

Toute la correspondance concernant la partie pédagogique doit être adressée à

René PERRIN

4, av. de VORGES

VINCENNES

Dans le cadre de notre étude sur la formation des maîtres, et à titre de documentation, nous commençons la publication de quelques articles qui aideront nos collègues à se former une opinion sur certains points de ce vaste sujet.

Cette question devant figurer à l'ordre du jour du Congrès de 1948, nous serions reconnaissants à nos collègues d'y réfléchir dès maintenant (voir le questionnaire dans « Ecole et Education », décembre 1946) et de profiter des vacances pour nous envoyer leurs suggestions.

Un examen platonique :

Le diplôme d'Etudes Supérieures

Parmi toutes les incohérences dont souffre la carrière universitaire dans le Second Degré, il en est une qu'on ne signale jamais — et pourtant elle est, à mon humble avis, fort importante, car elle affecte d'une manière déterminante la préparation à cette carrière. Il s'agit

Commission pédagogique (mai 1947)

Au cours de sa dernière réunion, la Commission pédagogique, qui groupe des enseignants des divers ordres, a mis au point ses projets de travail pour la prochaine année scolaire.

Deux grands sujets seront mis à l'étude :

a) **La formation des maîtres** dont l'étude commencée l'an dernier sera poursuivie et menée à bonne fin, nous l'espérons pour le Congrès de Pâques 1948.

b) **L'enseignement de l'histoire.**

A cet effet, il y aura lieu de se reporter au questionnaire détaillé paru l'an dernier (novembre 1946) et aux articles de lancement que nous publierons en octobre et novembre 1947.

La Commission a, en outre, approuvé les projets de son secrétaire concernant la partie pédagogique d'« Ecole et Education ». **Conformément à la décision du Congrès National de Pâques 1947, cette partie comprendra huit pages.**

Des articles, une revue des revues pédagogiques et une bibliographie paraîtront au recto, au verso, documentation historique et géographique et textes qui pourront être aussi facilement conservés.

Le secrétaire de la Commission pédagogique,

R. PERRIN.

de l'absence totale de portée pratique du diplôme d'études supérieures.

Il est vrai que cette épreuve a le grand tort de n'être qu'un examen, c'est-à-dire un pâle comparsé de ce brillant favori des Français — tous mandarins par goût, sinon par état — qu'est le concours. Chacun sait que dans l'Université il n'y a pas de salut hors de l'agrégation — et l'agrégation est une porte étroite ! Loin de moi la pensée d'en faire le procès, du reste ! C'est un concours qui a ses vertus propres, irremplaçables ; et n'étant pas agrégé je n'en suis que plus à l'aise pour déclarer que l'Enseignement Secondaire lui doit depuis longtemps sa solidité et son éclat ; et j'ajoute que si jamais le corps des agrégés émigrait dans les classes de propédeutique de l'Enseignement Supérieur, comme il en a été question, la décadence du Second Degré ne se ferait pas attendre longtemps. Seulement j'ose affirmer aussi que comme tout concours, l'agrégation comporte une part d'artificiel qui ne lui permet pas toujours de classer les esprits selon leur valeur réelle. Il y a sans doute, parmi les agrégés, moins de fruits secs que parmi les non-agrégés, mais il y en a, et cela suffit à rendre ridicule toute idolâtrie de l'agrégation. Certains de ses élus ne sont rien de plus, ou peu s'en faut, que de bons coursiers primés, de parfaits sauteurs d'obstacles. Par contre, certains de ceux

qu'elle élimine, ou qu'elle rebute, ou que les circonstances de la vie ont mal préparés à ce genre de sport intellectuel, seraient dignes d'un meilleur sort que celui qui leur échoit : un avenir médiocre, un horizon universitaire complètement bouché. Il y en a bien parmi eux que la recherche scientifique ou littéraire attirerait, et qui se sentirait mieux faits pour les travaux de longue haleine que pour la dissertation en sept heures ou la traduction en quatre heures : leur originalité d'esprit, leur goût du travail personnel et approfondi trouveraient ainsi la possibilité de s'y déployer à l'aise et de s'y féconder. Mais à quoi bon ? Ayant perdu au départ, ils se persuadent trop souvent eux-mêmes que tout est fini, et bien fini. D'où le laisser-aller, la routine, l'inertie intellectuelle — et ils y ont quelque excuse ! Que leur reste-t-il à espérer, en effet ? La thèse de Doctorat ? Telle qu'elle est actuellement conçue, c'est un travail énorme, horriblement coûteux, à longue échéance ; œuvre souvent aride, méconnue du grand public et des critiques — titre qui ne mène à rien quand il ne se double pas de celui d'agrégé. Autant vaut donner force leçons particulières, qui rapportent davantage, ou bêcher son jardin !...

Il y a pourtant ce diplôme d'études supérieures qui leur a permis de faire leurs preuves, brillamment parfois, car il requiert, en plus petit, les mêmes qualités que la thèse de Doctorat. Si j'en crois un de mes vieux maîtres — et j'ai tout lieu de le croire — il a été institué justement à l'intention des spécialistes d'Histoire, pour dispenser de l'agrégation ceux qui préféreraient la recherche historique à la préparation d'un concours. Mais il est clair que cette formule n'était pas viable, car il serait absurde de prétendre établir une équivalence entre ces deux épreuves : outre qu'un concours ne se compare pas à un examen, l'agrégation est, en soi, bien plus difficile à conquérir. Aussi le diplôme a-t-il été très tôt détourné de son but primitif pour devenir une épreuve préliminaire à l'agrégation dans toutes les spécialités. Solution heureuse en un sens, puisqu'elle fournit aux étudiants l'occasion de s'initier à la recherche personnelle, aux travaux originaux d'une certaine ampleur, avant la grande course au titre d'agrégé. Mais aussi solution trop souvent fournie par ce caractère purement préliminaire du D.E.S. et par l'obsédante perspective du concours, qui seul vaut la peine d'un grand effort parce que seul il est susceptible de bien payer.

Dès lors, on voit l'équivoque : pour certains, le Diplôme n'est guère qu'une formalité administrative d'allure intellectuelle, un devoir un peu plus long que les autres dont il faut se débarrasser au plus tôt tout en commençant « la grande chauffe » en vue du concours. Formalité qu'il faut seulement avoir l'air de prendre au sérieux, et à laquelle il suffit de se préparer tout juste assez sérieusement pour ne pas s'y casser le nez. Ceux-là, ce sont les malins, ceux qui veulent à toute force arriver, même au prix de leur formation profonde. En général, ils se hâtent de bâclier en quelques mois un mémoire potable, réservant toute leur « forme » au grand coup final de l'agrégation. Dans ce siècle où seuls comptent les titres et l'argent, ils refusent d'être dunes. et, ma foi, n'en sont-ils pas excusables ? Quant aux autres, les sérieux, ceux qui s'intéressent à la chose et qui croient à la vertu de « l'ouvrage bien faite » — pour tout dire, les naïfs — ils ne demandent qu'à croire ceux de leurs maîtres qui, dans un très haut souci d'éveiller de vraies vocations intellectuelles, leur tiennent à peu près ce langage : « Le Diplôme est l'épreuve la plus intelligente, parce qu'elle est la meilleure initiation aux travaux féconds, parce qu'elle fait appel aux goûts personnels, au labeur original, à l'ardeur de la recherche patiente, au sens critique, à l'art d'écrire ». Ils choisissent donc leur sujet avec amour, au prix de bien des tâtonnements parfois, pour que ce soit bien leur sujet, l'occasion par excellence d'utiliser et d'exprimer le meilleur d'eux-mêmes. Ils y consacrent une année entière de travail convaincu, quelquefois deux

— les sots ! Heureux encore s'ils peuvent le faire comme étudiants, dans une ville de Faculté ! Car si, poussés par le besoin de gagner leur vie, ils ont à assurer un service dans un lycée ou un collège éloigné de toute bibliothèque universitaire, si par surcroît ils sont mariés et pères de famille, on voit quelles difficultés et quel temps il leur faudra pour mener leur tâche jusqu'au bout. Et pendant ce temps, ils auront « perdu la forme » nécessaire pour l'entraînement à l'agrégation. Or tout cela aura servi à conquérir quel résultat pratique ? Officiellement, le seul droit de se présenter à l'agrégation, qu'ils auront compromis par ce travail même. Pas question de tenir compte du degré de leur succès, de la qualité de leur œuvre (qualité qui demeure cependant à chaque instant contrôlable, puisque le mémoire en fait foi) pour leur avancement, ou pour l'attribution d'une délibération, ou pour leur nomination dans une ville qui leur fournirait des facilités de travail. Aucune mention spéciale prévue pour cet examen dans les notices individuelles : c'est dire l'intérêt qu'on lui porte dans les hautes sphères administratives. Mais, bien entendu, on demande — et avec raison — quel rang a été obtenu à l'agrégation, ou si l'on y a été admissible. Tant pis pour ceux qui n'y ont pas réussi, ou que les circonstances ont empêchés de s'y présenter ! Eussent-ils fait la preuve, par un excellent diplôme d'études supérieures, de réelles capacités de chercheurs, ou de critiques, ou d'écrivains, cela n'intéresse personne et ne compte pour rien dans leur classement, du moment qu'ils ne s'avèrent pas de bonnes « bêtes à concours ». On les laisse carrément tomber : ce sont des ratés.

Examen sans conséquences dans la profession, examen platonique, voilà donc à quoi se réduit, dans une société où plus rien n'est platonique, le Diplôme d'études supérieures, dont on peut sans crainte affirmer l'équivalence avec le doctorat en Droit ! Comment les malins, les « efficaces », ne se gausseraient-ils pas éperdument des pauvres invertébrés qui ont l'effrénée naïveté de prendre au sérieux un travail si peu sérieusement sanctionné !

« Supprimons-le ! dira quelque sage cervelle. Pourquoi vouloir conserver, dans ce siècle utilitariste, cet examen trop désintéressé ? C'est un anachronisme ! Ou'il disparaîsse, et les universitaires cesseront d'être des fossiles. Ils pourront enfin vivre tout de suite leur vie, préparer fiévreusement leurs performances, au rythme accéléré de l'ère atomique ! » Eh bien, oui ! Supprimons le diplôme, et, du même coup, enlevons à maintes vocations intellectuelles la grande occasion de se révéler à elles-mêmes ! Privons les agrégatifs du meilleur antidote qu'on puisse opposer à l'obsession de l'entraînement intensif au concours ! Contentons-nous de les préparer en un temps record à la dissertation en trois points — thèse, antithèse, synthèse, naturellement — avec son appareil savamment équilibré de divisions et de subdivisions ! Formons plus que jamais des émules des sophistes, et non des disciples de Socrate ! Qu'importe l'effort personnel et original hors des chemins battus ? Tout le monde sait que la France d'aujourd'hui n'a plus besoin de tout cela !..

A moins que... Mais voudra-t-on admettre que les tournois intellectuels livrés à grand écran ne sont pas les seuls ni les meilleurs formateurs de l'esprit ? et que si l'agrégation n'est pas à la portée de tout le monde, un bon mémoire de Diplôme n'est pas non plus accessible à tous ? et que si les concours rendent d'immenses services à l'Université, le Diplôme pourrait lui en rendre également de très grands, mais à condition d'être pris un tant soit peu en considération par l'Administration, et matériellement encouragé ? Supposons, à tout hasard, cette problématique victoire du bon sens, et voyons ce qui pourrait être fait pour une meilleure utilisation pratique du Diplôme. Les quelques suggestions qui vont suivre ne prétendent pas apporter au problème la solution idéale. Telles quelles, je les

livre aux discussions et aux critiques de mes collègues.

1) Ne serait-il pas possible que l'Université généralisât des mesures déjà appliquées par certaines Facultés en faveur du Diplôme : par exemple, que chaque année, les meilleurs mémoires de chaque Université fussent centralisés à Paris et examinés par des jurys spéciaux ? Ceux qui seraient jugés dignes d'être retenus seraient édités aux frais de l'Etat — et, éventuellement, à son profit s'ils remportaient des succès de librairie. Première conséquence : bien des travaux de valeur, au lieu de rester ensevelis dans leurs cartons sans profit pour personne, seraient connus du public intellectuel et serviraient le prestige de l'Université. Deuxième conséquence : cette mesure constituerait un précieux encouragement pour les jeunes universitaires — y compris les futurs agrégés — que n'intimideraient plus les risques de l'édition, et que l'Etat « lancerait » efficacement vers une destinée intellectuelle intéressante. Est-ce trop compter sur l'Etat ?

2) Pour ne pas rester purement honorifique, cette distinction donnerait droit à un supplément de traitement, par exemple de l'ordre de la prime d'admissibilité unique à l'agrégation — mais avec cette différence que ce supplément serait acquis définitivement, afin qu'un tel succès, fondé sur des bases solides et sur le témoignage probant du mémoire, fût un peu favorisé par rapport à l'admissibilité unique qui, dans un concours, peut fort bien n'être qu'accidentelle. Les notions individuelles comporteraient une mention spéciale pour de tels cas, afin d'attirer sur eux l'attention des inspecteurs généraux, et de motiver éventuellement des priorités pour l'avancement — au même titre que le C.A. actuel. Ainsi, les étudiants ou les jeunes universitaires n'auraient pas l'impression déprimante de sacrifier un temps précieux en pure perte, pour une simple « formalité » sans conséquences.

Je gage que, si léger fût-il, le profit moral et matériel qui s'attachera à un succès de ce genre, issu d'une compétition vraiment intelligente, aurait pour effet de relever la qualité moyenne des mémoires de Diplôme en faisant travailler les arrivistes avec un peu plus de sérieux et en encourageant l'honnêteté intellectuelle des autres. Il faudrait évidemment assurer à cette compétition de strictes garanties de probité, mais les « patrons » de Diplôme ne seraient-ils pas, à cet égard, des garants clairvoyants et sûrs ? Et la lecture des œuvres par un deuxième et supérieur échelon — le jury — constituerait un deuxième et important facteur de confiance.

Si, par surcroît, de telles mesures en faveur du Diplôme d'études supérieures étaient complétées par une réforme du Doctorat destinée à valoriser le titre de docteur non agrégé — titre presque purement honorifique à l'heure actuelle —, et aussi à « humaniser » la thèse au double point de vue de sa conception et de son coût, les universitaires qui ont le goût de la recherche ne seraient plus anéantis par la certitude que, faute de pouvoir franchir la haute barrière de l'agrégation, ils seront *à priori* et irrémédiablement emmurés dans la médiocrité et l'impuissance. Toutes les chances d'un homme ne sont pas courues, ni toutes ses ressources décelées, à vingt-cinq ans, ni même à trente-cinq. On n'a jamais donné sa pleine mesure à l'âge des concours — sauf quand le concours, précisément, a imposé un effort exhaustif qui ne peut plus être suivi que de la stagnation et de la délectation dans l'acquis : le cas se produit, et il est bien triste, ou bien ridicule. Certains réfractaires aux concours réservent au contraire beaucoup de possibilités pour l'âge mûr, pour le travail en profondeur : s'ils n'ont pu satisfaire aux épreuves chronométrées du saut d'obstacles, c'est souvent pour des raisons tout étrangères aux vraies capacités intellectuelles. Sans nier que l'agrégation soit autre chose et mieux que ce saut d'obstacles, sans méconnaître l'éminente valeur de ceux qui réussissent à l'agrégation en la dominant et en se disposant déjà à

la dépasser par une vie vouée aux authentiques activités de l'esprit, ils estiment mériter eux aussi de faire une carrière intéressante et stimulante. Loin de les décourager, l'Université se devrait de leur ménager une échappée, un moyen d'émerger, une solide planche de salut. Pour cela, il lui suffirait de mieux utiliser ce qu'elle possède déjà, c'est-à-dire de ne plus considérer la thèse comme une volumineuse dévoratrice de papier et de patrimoine, et le diplôme d'études supérieures comme un examen purement platonique.

DIPLOMATICUS

LE BACCALAUREAT

Pauvre baccalauréat, terreur de certains candidats, chance à tenter pour d'autres, corvée pour les professeurs et seule ancre de salut aux yeux des parents, que n'a-t-on pas dit de lui, le meilleur et le pire, comme Esope de la langue !

Aussi bien, sa situation est paradoxale. Le préparer consiste, pour beaucoup de candidats, à se livrer à cette tâche toute matérielle à laquelle on a précisément donné le nom de bachotage : emmagasiner des connaissances juste la dernière année, puisqu' « il n'y a que cela au programme », sinon les dernières semaines à coup de résémés aide-mémoire et de plans passe-partout, ou brassier quelques lieux communs non vérifiés, premier apprentissage du bluff et aussi de cette docilité qui accueille, sans aucun esprit critique, n'importe quelle propagande. Quant à l'examen, dont le succès doit sanctionner des aptitudes intellectuelles, il dépend souvent, par suite de la multitude des candidats qui oblige le jury à un jugement trop rapide et superficiel, de qualités de débrouillardise et d'aplomb qui ne sont pas négligeables, certes, mais où l'intelligence ne joue qu'une faible part. Et voilà ce fameux diplôme, à la conquête duquel se ruent tant de jeunes ! N'est-il pas d'ailleurs, tout dénigré qu'il est, le « sésame ouvre-toi » d'une multitude de carrières ?

Mais comment y porter remède ? Certains ont songé à la suppression radicale de l'examen : que chaque établissement décerne aux élèves qui l'auront mérité un diplôme de fin d'études, soit d'après l'ensemble du travail, soit à la rigueur à la suite d'un examen intérieur à chaque établissement. Mais ce diplôme serait de niveau très divers d'un établissement à l'autre et poserait au personnel, il faut bien le dire, une honnêteté et une fermeté à toute épreuve ; de toutes façons, les rapports entre maîtres et élèves s'en trouveraient désagréablement modifiés !

Reste à organiser le baccalauréat de façon à parer à ses inconvénients actuels. Il semble difficile de le revaloriser en réduisant le nombre des candidats : on se voudrait à l'échec d'aller ainsi à contre-courant ! C'est l'esprit, l'atmosphère de l'examen qu'il faut transformer. Entre le travail de laboratoire que serait l'examen propre à chaque établissement et l'usine à grand rendement du chef-lieu académique, pourquoi ne pas prendre un moyen terme en créant plusieurs centres par académie ? L'examen perdirait son caractère artificiel et anonyme car le jury, moins bousculé et embrouillé dans l'organisation rigide que nécessite l'affluence des candidats, aurait le loisir de les mieux connaître et juger en parlant plus longuement et familièrement avec eux.

Il faudrait aussi modifier l'esprit des épreuves et, par conséquent, les méthodes du travail scolaire qui y préparent. Si les programmes étaient allégés ou si nous avions plus de latitude pour y faire un choix, nous pourrions entraîner nos élèves à un travail, en profondeur. Pas de rabachage mécanique et rebutant bien sûr ; mais pas non plus ce kaléidoscope d'images

(Suite page 15)

POINTU

On ne peut mettre Pointu dehors, par ce temps, et l'aigre siflet du vent sous la porte l'oblige même à quitter le paillason. Il cherche mieux et glisse sa bonne tête entre nos sièges. Mais nous nous penchons, serrés, coude à coude, sur le feu.

Pointu éternue et va voir à la cuisine. Puis il revient, force notre cercle. Il s'assied près du chenet et ne bouge plus. Seulement le chenet, presque rouge et les cendres écartées lui brûlent le derrière. Il reste tout de même. On lui rouvre un passage : « Allons, file ! Es-tu bête ! » Mais il s'obstine. À l'heure où les dents des chiens perdus crissent de froid, Pointu, au chaud, poil roussi, se retient de hurler et rit jaune, avec des larmes plein les yeux.

J. RENARD.

LES DEUX AMIS

Un soir, après une longue course, j'aperçus, comme je revenais à grands pas afin de ne point me mettre en retard, un chien qui galopait vers moi. C'était une sorte d'épagneul rouge, fort maigre, avec de longues oreilles frisées.

Quand il fut à dix pas, il s'arrêta. Et j'en fis autant. Alors il se mit à agiter sa queue et il s'approcha à petits pas avec des mouvements craintifs de tout le corps, en flétrissant sur ses pattes comme pour m'implorer et en remuant doucement la tête. Je l'appelai.

Il fit alors mine de ramper avec une allure si humble, si triste, si suppliante, que je me sentis les larmes aux yeux.

J'allai vers lui, il se sauva, puis revint et je mis un genou par terre en lui débitant des douceurs afin de l'attirer. Il se trouva enfin à portée de ma main et, tout doucement, je le caressai avec des précautions infinies.

Il s'enhardit, se releva, peu à peu, posa ses pattes sur mes épaules et se mit à me lécher la figure. Il me suivit jusqu'à la maison.

G. de MAUPASSANT.
(Contes. — A. Michel.)

MOUMOUTTE

Il était très avenant le minois de Moumoutte : deux yeux tout flamboyants, jeunes, presque enfantins, le bout d'un petit nez rose, puis plus rien, tout le reste perdu dans les touffes d'une fourrure d'angora, soyeuse, propre, chaude, sentant bon, exquise à frôler et à embrasser...

Sur les oreilles, un bonnet bien noir, posé droit et formant bandeau au-dessus des yeux vifs ; une courte pèlerine noire jetée sur les épaules, et enfin une queue noire en panache superbe, agitée d'un perpétuel mouvement de chasse-mouches. La poitrine, le ventre, les pattes étaient blanches comme le duvet d'un cygne, et l'ensemble donnait l'impression d'une grosse houppe de poils, légère, légère, presque sans poids, mue par un capricieux petit mécanisme de nerfs toujours tendus.

P. LOTI.

(Le livre de la pitié et de la mort. — Calmann-Lévy.)

CASIMIR

Notre chat Casimir ? Vous l'avez vu certainement devant notre porte : il la gardait mieux qu'un chien.

Voici l'endroit où il dormait, en gendarme, là, dans cet angle, à l'abri du vent, sous une coulée de soleil. Ses yeux, à midi, n'étaient plus que deux petites raies noires dans deux boules de bronze clair ; on y voyait toujours un peu de malice au guet. Quelle admirable bête, monsieur !... C'était un aventurier, un tire-laine aimant les repues franches et les franches lippées, hardi comme une épée et bon comme le pain. Plutôt maigre, musclé, la riposte vive, cachant dans leur gaine brune des griffes d'acier vivant et deux petits crocs acérés sous ses moustaches de mousquetaire, voilà Casimir...

Toujours très propre, il portait une robe grise rayée de noir et de feu ; ses pattes étaient noires du bout comme s'il les eût promenées dans l'écrivain du notaire. L'oreille droite, éternellement renversée, le coiffait comme un feutre ; il traînait sa queue anneauée, un peu torse — quelque aventure de jeunesse — ainsi qu'une rapière.

L. LAFAGE.

(Un Harpailleur, Grasset.)

LA MORT DE LA LOUTE

La Loute commençait à donner des signes de déclin. Elle avait encore sa belle fourrure fauve, soyeuse, mais le tour de son museau, autrefois très brun, était devenu tout à fait blanc. En même temps, elle perdait chaque jour un peu de sa vivacité... Ses noires prunelles, jadis si brillantes, prenaient une teinte d'iris trouble...

Quand on commença à entrer en hiver, l'état de la chienne empira rapidement.

La malheureuse bête ne pouvait plus rester en place. Elle se levait, hasardait quelques pas en soufflant doucereusement, puis elle s'allongeait, la tête à demi soulevée, le poitrail agité. Francine la prenait sur ses genoux, et la Loute, ouvrant ses paupières, tournait vers elle ses yeux vitreux, comme pour la supplier de l'empêcher de tant souffrir...

La Loute s'était traînée jusqu'au milieu de la pièce et haletait.

« Ah ! mon Dieu ! » s'écria Francine... Elle s'était agenouillée près de la chienne et l'appelait tendrement. La bête remua faiblement la queue et lui donna, sur la main, un petit coup de langue. Puis elle poussa un cri aigu, roidit ses pattes dans une brusque convulsion, sa tête retomba lourdement et tout son corps devint inerte.

A. THEURIET.

(Au Paradis des Enfants, A. Michel.)

oigarrées qui défilent sans laisser de trace. Seul un rythme de travail assez lent, un approfondissement par la réflexion personnelle permet de « posséder » une question, c'est-à-dire de la bien connaître et comprendre, et aussi de l'incorporer dans une certaine mesure à sa propre pensée. Ces vues ne sont pas bien neuves, je le sais, voici plusieurs lustres que Montaigne préférerait une tête bien faite à une tête bien pleine. Mais l'encyclopédisme ou l'érudition pure est, de tout temps, une tentation commode, qui dispense de penser.

Bref, je voudrais que le baccalauréat pût moins vérifier le savoir que déceler les bons esprits auxquels leurs études ont contribué à former un jugement droit et une pensée personnelle. Si les épreuves du baccalauréat portaient effectivement sur l'ensemble des études du second degré, ne découvriraient-on pas mieux ceux qui en ont réellement tiré profit ? Pour les textes latins et grecs, indiquer en note les mots un peu rares, mais supprimer tout lexique, obligerait nos élèves, au lieu de s'égarer dans les multiples colonnes d'un dictionnaire, à faire cet effort de pénétration d'un texte où réside la valeur de la version. Essayons nous-mêmes de nous adapter davantage à nos élèves, de partir de leurs horizons pour les élargir ensuite : à la place de ces dissertations sur de vastes questions littéraires qui n'intéressent pas encore nos jeunes candidats et où ils jugent avec assurance des auteurs qu'ils ne connaissent guère, mieux vaudrait des sujets tirés de leur vie quotidienne ou des préoccupations de leur âge, qui les amèneraient à les creuser et, au besoin, à rectifier leur sentiment. Quoi de mieux d'ailleurs pour distinguer, parmi des copies dénuées de bon sens ou tissées de banalités, celles qui manifestent du jugement, de l'originalité, voire de la culture. Quant aux sujets littéraires, il faudrait proscrire tous ceux qui encouragent le verbiage et les généralités. Les connaissances littéraires de nos élèves sont encore insuffisantes pour que ces idées générales soient le fruit d'une réflexion personnelle. Mais demandons qu'à propos de textes précis (explication d'un passage, comparaison de deux œuvres, étude d'un caractère dans une pièce classique), le candidat fasse preuve de réflexion et de goût. En histoire et en géographie, à l'oral, des questions assez faciles et assez vastes laisseraient le candidat, même émotif, en possession de ses moyens et permettraient à l'examinateur de juger de la clarté et de la cohérence de son exposé.

Voilà quelques exemples des directions où, me semble-t-il, nous pourrions nous orienter. Non pas que j'aie la prétention de résoudre le problème et de porter remède à tous les maux ! Peut-être cependant est-ce par des modifications de cette sorte qu'on arriverait à faire du baccalauréat, non pas la loterie qu'il est trop souvent, mais un examen sérieux, formateur et probant.

J. FRADIN.

LE BACCALAUREAT TECHNIQUE

La fin de l'année scolaire ramène les examens sur le plan de l'actualité immédiate. A nouveau s'ouvre une session de baccalauréat qui comportera une série technique. Les polémiques les plus ardentes autour de ce baccalauréat technique se sont apaisées mais toutes les convictions n'ont pas encore été portées jusqu'à une adhésion sans réserve.

Les objections au baccalauréat technique se ramènent à celle-ci : Au baccalauréat, examen de culture, vous introduisez une épreuve technique qui n'est pas épreuve de culture ; nous ne voulons pas de ce baccalauréat au rabais.

Tour à tour l'Enseignement Supérieur, un grand nombre de nos collègues de l'enseignement du Second degré, classique surtout, et certaines associations de

parents d'élèves de lycées se sont opposés, violemment parfois, à la création du nouveau baccalauréat.

Leur souci était légitime ; il est pleinement partagé par les promoteurs de la nouvelle série technique.

Leur crainte reposait sur une méconnaissance, bien explicable, de la nature et de la valeur de l'épreuve technique proposée aux candidats.

N'a-t-on pas vu, d'ailleurs, le succès avec lequel la Direction de l'Enseignement Technique, par l'intermédiaire de M. l'Inspecteur Général Buisson, a réussi à éclairer et à convaincre les uns et les autres.

Pour ceux de nos collègues qui conservent des préventions je voudrais essayer de préciser les conditions de cet examen et montrer qu'il n'est en rien inférieur à celui des autres séries.

En premier lieu, à qui est-il destiné ?

Dans l'E.T. existent deux catégories d'établissements du second degré : les collèges techniques et les écoles nationales professionnelles. Le niveau et la durée des études sont, dans l'ensemble, plus élevés dans les secondes dont le régime administratif est, par ailleurs, différent.

Les sections normales de ces deux catégories d'établissements préparent aux emplois de l'industrie : ouvriers qualifiés, cadres subalternes et cadres moyens suivant les cas et les individus.

Il n'est nullement question de présenter ces élèves à un baccalauréat technique. Le niveau de leurs connaissances ne le permettrait pas du fait que la moitié de leur horaire scolaire (20 heures par semaine sur 44) est consacrée au travail d'atelier.

Dans les collèges techniques l'examen de sortie est le Brevet d'Enseignement industriel (ou commercial) dont la partie pratique a une grande importance.

Mais la plupart des E.N.P. et quelques C.T. possèdent des « sections spéciales » dont l'activité essentielle est la préparation aux écoles d'Arts-et-Métiers.

Il s'y donne une formation scientifique sérieuse, aussi poussée que dans les autres établissements du second degré, mais qu'inspire en outre le désir d'aboutir à des conclusions pratiques. N'est-ce pas un bien, lorsqu'on se rappelle que des chercheurs français (on en citerait des exemples illustres) éprouvent des difficultés à réaliser pratiquement les découvertes qu'ils ont faites ?

La formation littéraire est plus négligée. Beaucoup d'élèves de ces sections en ont souffert et ne me reprocheront pas cet aveu.

Quant à la formation technique, plus intellectuelle que manuelle, je montrerai tout à l'heure qu'elle est une culture.

Ce sont les élèves de ces sections qui doivent affronter les épreuves du baccalauréat technique et je désirerais, pour ma part, que ce baccalauréat soit exigé, pour l'avenir, à l'entrée dans les Ecoles d'Arts-et-Métiers afin que cette catégorie de futurs ingénieurs possède une culture littéraire plus étendue.

Dans ces conditions comment concevoir les épreuves d'un baccalauréat technique qui, tout en égalant le niveau de culture des autres séries, garderait son orientation particulière.

Pour les épreuves scientifiques nos programmes contiennent la matière culturelle qu'on trouve dans les autres baccalauréats avec un souci d'aboutir à des conclusions pratiques qui inspirent les applications.

En français, nous voudrions un choix de sujets portant moins exclusivement sur l'histoire de la littérature mais sur des problèmes d'observation personnelle ou sur des questions touchant la vie intellectuelle, économique ou sociale.

L'épreuve écrite de technique (épreuve technique graphique).

En quoi consiste-t-elle ?

Nos collègues du second degré n'imaginent guère du dessin industriel que la caricature suivante : Le professeur distribue des modèles que les élèves recopient sans comprendre ce qui est représenté. Si dessiner, sous cette forme, nécessite de savoir se servir de ses instru-

(Suite page 17)

MA CHIENNE

Quand je sortais tout seul et qu'elle demeurait,
Tout le temps que j'étais dehors elle pleurait ;
Pour me voir de plus loin aller ou repartir,
Elle sautait d'un bond au bord de ma fenêtre,
Et, les deux pieds collés contre les froids carreaux,
Regardait tout le jour à travers les vitraux.
Dès que sur l'escalier mon pas retentissait,
Le fidèle animal à mon bruit s'élançait.
Se jetait sur mes pieds comme sur une proie,
M'enfermait en courant dans des cercles de joie.

LAMARTINE.

LE PETIT CHAT

C'est un petit chat noir, effronté comme un page.
Je le laisse jouer sur ma table souvent.
Quelquefois il s'assied sans faire de tapage.
On dirait un joli presse-papier vivant.
Quand il s'amuse, il est extrêmement comique,
Pataud et gracieux, tel un ourson drôlet.
Souvent je m'accroupis pour suivre sa mimique,
Quand on met devant lui la soucoupe de lait,
Tout d'abord, de son nez délicat, il le flaire,
Le frôle ; puis, à coups de langue très petits,
Il le lampe ; et dès lors, il est à son affaire ;
Et l'on entend, pendant qu'il boit, un clapotis.
Il boit, bougeant la queue, et sans faire une pause,
Et ne relève enfin son joli museau plat
Que lorsqu'il a passé sa langue râche et rose
Partout, bien proprement débarbouillé le plat.
Alors, il se pourlèche un moment les moustaches
Avec l'air étonné d'avoir déjà fini ;
Et, comme il s'aperçoit qu'il s'est fait quelques taches,
Il relustre avec soin son pelage terni.

E. ROSTAND.

NOTRE CHIEN CAPI

Il se tenait l'hiver au coin de la cheminée, roulé en boule pour ne pas prendre trop de place aux humains, l'été, couché en sphinx sur la marche brûlante du seuil.

Il avait avec chacun de nous les relations qui se doivent. A moi, il témoignait cette condescendance distraite qu'ont les animaux pour les petits enfants : il jouait quand je voulais jouer, sans entrain et comme pour ne pas refuser ; si je lui tirais les oreilles ou la queue, si je le roulais par terre de mes deux mains ouvertes, il avait une façon de lever les yeux vers les grandes personnes, comme pour les prendre à témoin de sa patience.

J. MARCOUZEAU.

(Une enfance — Denoël.)

LE JEUNE CHAT ET LA SOURIS

Un fin museau pointu a surgi hors du trou, mous-
tachu de poils raides et blancs. Il n'a pas pu maîtriser
son ardeur : il a sauté trop tôt et la souris a disparu.
Alors il flaire la fissure, gratté nerveusement le mortier
qui s'effrite. Sa queue fouette, une sorte de roucoulement
gonfle sa gorge tandis qu'il dresse et balance sa tête. Il appelle, il désire, il somme... Et voici que soudain, rude et tendre, une mornifle courbe sa tête et
brise nette sa roucoulante chanson. A demi étourdi, éternuant, il regarde sa mère entre ses pattes de devant.
Il comprend, accepte la semonce : pour cette fois, le coup est manqué.

M. GENEVOIX.

(Roué — Flammarion.)

LE ROQUET

Chose étonnante, à Pontchaillon, je n'ai jamais vu qu'un chien. Les blessés, presque tous, avaient assez longuement voyagé dans les voitures d'ambulance ou dans les trains sanitaires, et les malheureux toutous avaient dû rester en route.

Le chien de Pontchaillon était un roquet miteux, d'un jaune inclassable ou, peut-être, intermédiaire à la feuille morte et à la rose fanée. Je l'ai surpris à l'extrême du pavillon des hommes, tout près de la porte, hésitant entre les lits. Il avait l'air très malheureux ou, plus exactement, très triste...

La présence d'un chien dans une salle de malades chirurgicaux demeure inadmissible, quelles que soient les circonstances. Je n'ai pu m'empêcher de l'expliquer au chien. Je lui ai dit : « Je ne peux pas te garder ici. Tu comprends bien que nous soignons des malades et que nous leur faisons des pansements dans leur lit, pour mille raisons très pertinentes. Allons, va-t'en, mon pauvre ami. Je suis navré, vraiment navré... »

J'ai donc ouvert la porte et il est sorti sans rien dire. Inutile de le chasser, inutile de faire le moindre signe. Il avait très bien compris que sa place était ailleurs. Mais, par ses regards, par ses mouvements, par le moindre de ses gestes, il exprimait une tristesse intolérable.

Je le rencontre parfois, aux abords du pavillon. Nul ne l'a réclamé, du moins en ma présence. Il n'a pas l'air de souffrir de la faim, non certes. Il est seulement désespéré. Je n'ose le regarder en face. Je sens qu'il a perdu toutes ses illusions sur nous autres, les hommes, les seigneurs. Je lui dis parfois un mot au passage. Il m'écoute poliment, mais il ne fait pas le plus petit effort pour remuer le bout de la queue. Je sens que, si les chiens savaient se suicider, ce chien-là se suiciderait et je le comprends assez bien.

G. DUHAMEL.

CHIENS DE TRAINE

J'avais eu la main heureuse avec mes attelages. Sur huit chiens, trois m'avaient appartenu l'hiver précédent. Je les avais rachetés...

Je savais ce qu'ils pouvaient faire. Sans doute saisaient-ils aussi ce que je pouvais faire, car ils remuèrent la queue en me reconnaissant. Je réprimai leur familiarité, car un chien de traîne est un chien de traîne, et, même si vous l'aimez, il ne doit pas le savoir d'une façon trop certaine. Je roulaï ostensiblement devant les chiens la longue lanière de mon fouet. Assis sur leur train de derrière, ils me regardaient faire. Quand j'eus passé le fouet à ma ceinture, les oreilles couchées, ils avancèrent, pouce par pouce, en rampant. J'étais le Maître qui ne frappe jamais un innocent, mais qui corrige impitoyablement la faute la plus véniale.

Je distribuai aux chiens leur poisson gelé, soigneusement rationné. Le fouet à la main, je faisais la police. Prompts à profiter de toute inattention, les voleurs me guettaient de l'œil, tout en déchirant avidement leur nourriture. Une pulpe argentée brillait dans leur gueule rose.

CONSTANTIN-WEYER.

(Un homme se penche sur son passé. — Nouvelle France.)

CHIEN PERDU

La voix de cette bête était glapissante et traînante, et sanglotait dans ses hurlements. Elle était maigre, efflanquée comme une louve, elle avait l'air sauvage et malheureux, sa peau, galeuse à certaines places, était à peine couverte d'un poil rare et long, et elle boitait d'une jambe de derrière : ses yeux se fixaient sur Jules avec une curiosité effrayante et parcouraient toute sa personne. Jules en eut d'abord horreur, puis pitié, tant le pauvre animal semblait misérable et abandonné.

FLAUBERT.

ments, il n'exige pas de qualité intellectuelle particulière.

Pour reprendre la comparaison féconde du dessin avec une langue c'est faire le travail d'un copiste. Le dessin n'est pas cela.

Le dessin est la langue technique et pour en faire l'apprentissage complet, il faut :

- a) connaître les caractères employés ;
- b) connaître la grammaire de la langue (conventions) ;
- c) savoir faire une version, c'est-à-dire comprendre ce que représente un dessin ;
- d) savoir faire un thème, c'est-à-dire traduire dans cette langue technique ce qu'un autre a pensé.
- e) savoir composer, c'est-à-dire rendre par le dessin les idées qu'on a pensées soi-même.

A la première partie du baccalauréat l'exercice proposé est en partie version et en partie thème.

A la seconde il est du type composition limitée à des détails d'une difficulté élémentaire. Plus difficile il deviendrait un travail d'ingénieur.

Je pense d'ailleurs que l'épreuve devrait s'appeler « construction mécanique » et non « technique graphique ».

Les connaissances exigées pour résoudre de tels problèmes sont des connaissances de grammaire, certes, mais aussi celles qui continuent la technologie de construction.

Celle-ci étudie essentiellement les diverses fonctions à réaliser en construction mécanique (liaison, articulation, centrage, graissage, étanchéité par exemple), les nombreuses méthodes élémentaires qui permettent de remplir ces fonctions et, surtout, le choix à faire entre les différentes solutions possibles, compte tenu des conditions particulières d'emploi. C'est une science dans laquelle l'intelligence joue le premier rôle et qui nécessite des études prolongées et des exercices nombreux.

Aussi pouvait-on sourire lorsqu'un professeur éminent voyait la préparation au baccalauréat technique s'ouvrir du jour au lendemain dans les lycées. La préparation à l'épreuve technique exige au moins trois années à raison d'un minimum de six heures par semaine.

Au surplus, la correction d'une telle épreuve est inspirée par ce qui suit :

L'épreuve est d'abord un problème à résoudre. Elle est corrigée comme telle, la note zéro pouvant être attribuée au candidat qui n'aura pas apporté de solution convenable. (Le cas s'est effectivement produit aux sessions de 1946). Les autres éléments d'appréciation (application judicieuse des conventions, présentation, par exemple) n'entrent en ligne de compte que dans le cadre de la note attribuée à la valeur de la solution.

Malgré la hâte qui fut imposée l'année dernière — année d'inauguration — aux organisateurs des épreuves techniques au baccalauréat, le niveau relativement élevé de ces épreuves et la sévérité de la correction furent tels que, dans l'ensemble, le rachat d'insuffisance en lettres et en sciences par de bons dessins n'eut pas lieu.

En résumé, on peut considérer que les contempteurs du baccalauréat technique lui adressent une seule critique : part insuffisante faite au français en première partie. Nous sommes d'accord avec eux pour estimer que notre langue doit être étudiée par tous les candidats de telle façon qu'ils atteignent le même niveau. Mais, que l'on exige davantage dans la série technique, que l'on introduise une note éliminatoire en français dans cette seule série, voilà qui ne peut satisfaire notre besoin d'équité, notre goût de la justice.

Y aura-t-il beaucoup de bacheliers techniques qui s'orienteront vers le droit, la médecine déjà encombrés? Je ne le pense pas. Mais si quelques-uns d'entre eux bifurquent vers les carrières de la science, des laboratoires, je pense qu'il n'y aura qu'à s'en féliciter et qu'ils pourront, dans cette voie, aider efficacement au renouveau de la science et de l'industrie françaises.

Que des jeunes gens qui ne vont au lycée ou au collège moderne que pour devenir bachelier s'orientent vers

le baccalauréat technique voilà encore une heureuse conséquence de cette création. Et ainsi le baccalauréat technique pourra contribuer à cette meilleure adaptation des études aux aptitudes individuelles, adaptation que nous désirons.

Nota. — Si quelques collègues parisiens étaient intéressés par la visite d'une école de l'E.T. pour se rendre compte du travail qui s'y fait, il serait facile, et ce serait pour nous un plaisir de leur donner satisfaction.

G. LENORMAND.

LIVRES

Notre frère l'enfant, de Mme Waltz. Editions Spes, Paris : 100 francs.

Etude profonde sur la nature de l'enfant et d'éducation, analyse de cas psychologiques très vivants.

Hygiène alimentaire moderne, de L. M. Sandoz. Payot, Paris : 10 francs.

Précis d'alimentation écrit par un éminent spécialiste suisse à la recherche d'une alimentation équilibrée.

L'orientation professionnelle par la graphologie, de P. Foix. Payot, Paris : 180 francs.

Intérêt pour éducateurs et parents. Comment la graphologie est le moyen d'investigation le plus sûr du caractère, du tempérament et des qualités morales.

Comment préparer une étude d'histoire communale, par Jacques Leyron. Arthaud Ed.

Les nouveaux programmes prévoient les leçons d'histoire communale dans les écoles primaires. Or, cette histoire, le plus souvent, n'a pas encore été faite. Il appartient donc à quelque chercheur local et surtout à l'instituteur de la retracer aux enfants.

Où peut-on trouver des renseignements sur l'histoire de chaque village et comment utiliser le fruit de ces recherches ?

Notre collègue J. Levron, archiviste de Maine-et-Loire, était particulièrement compétent pour guider les néophytes dans le dédale des archives où s'inscrit notre passé. Cette plaquette d'une centaine de pages sera très précieuse aux maîtres désireux d'élaborer une histoire locale et constitue une excellente initiation à la technique historique.

En vacances, par Anne Jacques et Renée Chédéville. Les Presses d'Île-de-France, 1947 : 25 francs.

Petit guide des vacances actives.

Pour les enfants du peuple : une école populaire. Edit. Ouvrières, 102 pages, 55 francs.

La petite brochure du M.P.F. est un avertissement en faveur des méthodes nouvelles qui doivent créer « une école qui part de l'enfant » et soit « ouverte à la vie ». A ce sujet elle cite entre autres notre brochure sur « l'Education nouvelle à l'école primaire ». Elle demande une formation plus pratique qui permette à l'adolescent de se conduire efficacement dans la cité : envoyer un mandat, rédiger une lettre d'affaire, exposer aisément son point de vue ; qui rende la fillette apte aux tâches ménagères, aux achats, à l'établissement d'un budget, aux démarches aussi bien qu'à la couture et à la cuisine. Elle propose l'aide des pères et mères pour l'installation matérielle nécessaire, les maîtres élaborant des projets précis que les papas-maçons ou menuisiers exécuteraient, la municipalité fournissant simplement les matériaux. Bref, une brochure réaliste qui termine par d'excellents conseils relatifs à la collaboration des parents et des maîtres.

(Suite page 19)

LE CHIEN RIQUET

Dans leurs promenades, Riquet suivait attentivement des yeux son maître. Il craignait de le perdre de vue un moment, parce qu'il n'avait pas beaucoup de flair et qu'il n'aurait pu le suivre à la piste. Mais ce beau regard fidèle le rendait sympathique. Il trotta au côté de M. Bergeret avec un air d'importance qui n'était pas déplaisant...

Riquet, lorsqu'il l'avait dépassé d'un jet de pierre, se retourna et l'attendait, le museau en l'air, une patte de devant soulevée et repliée, dans une attitude d'attention et de vigilance. Un rien les amusait l'un et l'autre. Riquet entraînait impétueusement dans les allées et dans les boutiques et il en sortait aussitôt. Ce jour-là, comme il franchissait d'un bond le pas du charbonnier, il se trouva face à face avec un pigeon d'une grosseur énorme et d'une blancheur éclatante. Le pigeon souleva ses ailes radieuses dans l'ombre et Riquet s'enfuit épouvanté.

A. FRANCE.

(L'anneau d'améthyste.)

LA JOIE DE MIRAUT

Sigognac arrêta sa monture pour mieux écouter. Il avait cru reconnaître la voix enrouée de Miraut. Bien-tôt l'aboi se rapprocha et se changea en un jappement réitéré et joyeux, entrecoupé par une course halestante ; Miraut avait éventé son maître, et il accourrait de toute la vitesse de ses vieilles pattes. Le baron siffla d'une certaine façon, et au bout de quelques minutes, le bon et brave chien déboucha impétueusement par une brèche de la haie hurlant, sanglotant, poussant des cris presque humains. Quoique essoufflé et pantelant, il sautait au nez du cheval, tâchait d'escalader la selle pour parvenir jusqu'à son maître et donnait les plus extravagants témoignages de joie.

T. GAUTIER.

NONOCHE

L'ombre des pigeons tournoie, énorme, sur le mur tiède de la maison et éveille, d'un coup d'éventail, Nonoche qui dormait dans sa corbeille ; contre elle, noyé en elle, roulé en escargot, sommeille son fils...

Elle s'écarte, creuse le ventre avant de se lever, pour que son fils ne s'éveille pas. Puis elle bombe un dos de dromadaire, s'assied et bâille.

Assise, elle gonfle un jabot éclatant, coloré d'orange, de noir et de blanc, comme un plumage d'oiseau rare. L'extrémité de son poil court et fourni brille, s'irise au soleil, comme fait l'hermine. Ses oreilles, un peu longues, ajoutent à l'étonnement gracieux de ses yeux inclinés et ses pattes minces, armées de brèves griffes en cimeterre, savent fondre, confiantes, dans la main amie...

Le fils de Nonooche dort dans sa robe rayée, pattes mortes et gorge à la renverse. On peut voir, sous la lèvre relevée, un bout de langue, rouge d'avoir tété, et quatre petites dents très dures taillées dans un silex transparent.

Nonooche soupire, bâille et enjambe son fils avec précaution pour sortir de la corbeille.

COLETTE.

(Les Vrilles de la Vigne.)

MICHAEL ET LA GROSSE CHATTE

Ce fut la grosse chatte persane qui, la première, eut connaissance de sa présence. Elle bondit soudain sur lui... Avant même de savoir quel était le danger qui fondait sur lui, il fit un saut de côté et para l'attaqua.

Il hérisse son poil et, fixant son adversaire, vit quelle en était la nature. Mais déjà la chatte renouvelait son bond, la queue gonflée grosse comme le bras d'un homme, toutes ses griffes dehors, et crachant sa colère comme une furie.

C'en était trop pour un terrier irlandais ayant un tant soit peu d'amour-propre. Il fonça sur la chatte, et, tandis qu'elle était encore en l'air, il l'empoigna au vol, d'un coup solide de sa mâchoire. La chatte, l'instant d'après, retombait sur le plancher, le dos cassé...

J. LONDON.

(Michail, chien de cirque, Hachette.)

BATAILLE DE CHATS

C'était une nuit de gelée aux environs de Noël... Tout à coup, certain gros matou jaune, que Moumouette Blanche avait en horreur, parut inopinément derrière la vitre de la cour, en lumière sur le noir des feuillages, la regardant d'un air effronté, avec un formidable miaou de provocation.

Alors elle bondit à cette fenêtre, comme une balle qu'on lance, et là, nez à nez, de chaque côté du carreau, ce fut une impayable bataille, une bordée d'insultes affreuses à grosse voix rauque, des coups de patte à toute volée, des gifles à travers le verre, qui faisaient grand bruit, pouf, pouf, et qui ne portaient pas.

P. LOTI.

(Le Livre de la Pitié et de la Mort.)

AICHA

Raboliot enfourcha la clôture, et, pour aller plus vite, passa Aïcha dans ses bras ; elle frémisait, les narines battantes :

« Allez ! allez ! »

Il l'avait lâchée ; elle était partie à fond de train, galopant le long du grillage. Il y eut aussitôt, en tous sens, des pétinements menus, affolés, et tout à coup un choc grattant de griffes, un cri effilé, suraigu. Raboliot marcha vers sa chienne, noire, et boulée contre le taillis, les ongles plantés raides en terre, un lapin pantelant dans la gueule.

« Allez ! allez ! »

Aïcha desserra les mâchoires. Elle repartait déjà, pendant que Raboliot, pattes d'une main, oreilles de l'autre, disloquait d'une traction appuyée la colonne vertébrale du lapin.

... La petite noire avait le diable dans la peau. Etrangement muette, elle virevoltait, fonçait soudain en flèche vertigineuse, bondissait à travers le champ ainsi qu'un ténébreux follet.

M. GENEVOIX.

(Raboliot, B. Grasset.)

Le Secondaire obligatoire et le problème de la culture populaire, par Henri Michard. *Esprit*, avril 1947.

Regrettions d'abord que l'auteur de l'article ne fasse état que des travaux de la Commission d'Alger (B.O. 16-11-44) et du rapport de Senèze sur l'école rurale (*Education nationale* 14-7-47), qu'il ignore par conséquent le remarquable travail de notre camarade Poissenot, sur l'école rurale (*Ecole et Education*, novembre 45). A vrai dire il n'est d'ailleurs pas responsable de l'audience si limitée qui nous est accordée dans les colonnes de l'*Education Nationale*. Ceci dit, retenons sa protestation contre une sélection qui lierait « la condition ouvrière et paysanne à une certaine infériorité intellectuelle ». « Il n'y a pas une culture que chacun assimile plus ou moins complètement, mais *des cultures*, correspondant aux différents types d'expériences de vie et qui toutes dans l'absolu ont une égale valeur et une égale dignité ». Retenons aussi que pour ceux qui en toute connaissance de valeur préfèrent travailler de leurs mains dès 15 ans, la matière des connaissances prend le pas sur la forme ; non point du solfège, mais des chants, des auditions de disques, car le temps presse. Ce souci de réalisme l'amène entre autres à souhaiter par les milieux urbains l'intervention des syndicats, malgré la difficulté d'éliminer complètement le risque de la propagande politique. C'est pourquoi il veut aussi respecter le village comme cellule initiale et rejoint ici notre camarade Poissenot, bien plus que Senèze. Bref, cet article mérite réflexion pour tous ceux que préoccupe la culture ouvrière ou paysanne.

Notre enquête sur le cinéma éducatif

LES ORGANISMES OFFICIELS

I. — BUT :

Fournir aux maîtres des divers ordres d'enseignement des « auxiliaires mécaniques audio-visuels » sous forme de films qui seront utilisés au même titre que les autres éléments du matériel scolaire.

Consequences :

- 1) Ces films sont destinés à la classe ;
- 2) Le cinéma est au service de l'enseignement et non l'inverse ;
- 3) Il en découle une collaboration indispensable entre les organismes administratifs et techniques d'une part et les « Enseignants » d'autre part.

II. — ROLE :

- 1) Suggestions et propositions de films à réaliser ;
- 2) Critique des films existants ;
- 3) Contribution éventuelle à la confection de nouveaux films.

III. — ORGANISATION : deux organismes :

- un organisme d'élaboration : *La Commission Ministérielle du Cinéma d'Enseignement* ;
- un organisme d'exécution à caractère administratif : *Le Musée Pédagogique*.

A. — La Commission ministérielle du Cinéma d'Enseignement :

Le représentant du ministre en est le président.

Y sont représentés :

- l'administration du Ministère ;
- le personnel enseignant ;
- les groupements de producteurs de films ou l'appareils, d'auteurs de films.

soit une vingtaine de personnes qui s'adjoignent des spécialistes (80 environ), répartis en 11 groupes spécialisés tels que : « Maternelle, Primaire, Technique, etc. » avec articulation de ces groupes entre eux en vue de coopération éventuelle.

Premier rôle : a pour objet les films.

- a) établir des listes de films à réaliser ;
- b) proposer les meilleurs films d'enseignement en vue de l'attribution du visa.

2^e rôle a pour objet les appareils.

La commission des questions techniques.

a) propose la création de nouveaux types d'appareils,

b) dresse des listes d'appareils dont l'agrément sera un gage de bonne qualité pour les usagers.

Les prototypes sont examinés à l'aide des moyens de contrôle les plus modernes, aux Arts-et-Métiers ainsi qu'aux laboratoires de la Recherche Scientifique.

Remarque. — Le rôle de la Commission est uniquement consultatif.

B. — Le Musée Pédagogique est un service administratif (Administration Centrale) qui a un double rôle :

1) Rôle d'exécution :

Il transmet les conclusions de la Commission Ministérielle précédente au *Centre National de la Cinématographie* qui, lui, passe à l'exécution technique :

- dresse des devis ;
- effectue le paiement des films ;
- saisit les producteurs des films à réaliser ;
- attribue la pellicule contingentée en vue de faire des copies.

Remarque importante :

La Commission, estimant que la Production devait travailler librement en encourant le risque commercial, il en résulte que :

Les crédits affectés autrefois à l'achat très onéreux des négatifs permettront dans l'avenir, l'acquisition de multiples copies d'un même film ayant reçu le visa ; ces dernières copies étant beaucoup moins coûteuses.

D'où économie pour le Ministère et enrichissement des cinémathèques régionales comme nous le verrons plus loin. Le producteur, en retour, garde la propriété commerciale de son négatif.

2) Rôle de diffusion :

Le Musée Pédagogique est la cinémathèque Centrale du Ministère, mais il n'a plus aucun contact avec les usagers.

Organisation de base : l'Académie.

Dans chaque Académie existe un dépôt régional placé sous la dépendance du recteur.

La plupart du temps, il coexiste avec l'Office du Cinéma Educateur (U.F.O.C.E.L.), (voir *Ecole et Education* numéros 24 et 25) mais non obligatoirement et nous insistons sur le fait que ces deux organismes sont absolument indépendants l'un de l'autre, l'U.F.O.C.E.L. ayant un caractère strictement privé.

Conclusion : Le rôle des dépôts régionaux est comparable à celui des bibliothèques universitaires par rapport aux bibliothèques nationales.

Le Musée Pédagogique demeure la *Centrale Cinémathèque* qui répartit entre les offices régionaux, les différentes copies des films agréés. Et l'on comprend mieux maintenant l'intérêt du vœu de la Commission, dont la conséquence sera de multiplier les copies d'un même film et par là même d'enrichir les collections.

En ce qui concerne les *films rares* (un seul exemple), il en assure le prêt sur la demande, et toujours par l'intermédiaire des dépôts régionaux.

Tous ces prêts sont absolument gratuits.

Rappel des divers points de notre enquête

A. — LE CINEMA EDUCATIF ET LES ORGANISATIONS PRIVEES

N° 22 (*Ecole et Education*) Fédération Nationale du Cinéma Educatif.

N° 23 l'U.N.E.S.C.O.

N° 24-25 L'Union Française des Offices du Cinéma Educatif laïque (U.F.O.C.E.L.).

N° 27. La Cinémathèque de la Ville de Paris.

B. — LES ORGANISMES OFFICIELS

N° 28. 1) La Commission Ministérielle du Cinéma d'Enseignement;

2) Le Musée Pédagogique.

R. MARTIN.

N.D.L.R. — Nous nous permettons d'adresser nos remerciements à M. Lebrun, l'actif directeur du Musée Pédagogique qui a bien voulu nous fournir les éléments de cet article.

ÉCOLE MATERNELLE

LE LAPIN ET LE PETIT CHAT

I. — Faire porter, si possible, par les enfants un petit chat et un lapin. Le petit chat est en liberté dans la classe, le lapin reste dans un panier.

Observons-les un moment en silence pour qu'ils se familiarisent et recueillons ensuite les observations spontanées.

Dessin libre et modelage du lapin et du petit chat.

II. — *Nous allons leur donner à manger.*

Nous avons préparé du lait, une carotte ou des feuilles de choux. Que donner à chacun ? Regardons-les manger (remarquer la langue du chat, les dents du lapin).

Que pourrions-nous donner encore au chat ? De quoi est-il très gourmand ? Avons-nous vu un chat attraper une souris ? Et le lapin que mange-t-il encore ?

III. — *Regardons les marcher.*

Le chat saute sur les tables, se glisse sous les barreaux, se frotte, fait le gros dos. Faisons-le jouer avec une bobine ; remarquons sa souplesse, sa légèreté. Faisons-le, si possible, grimper sur un arbre.

Le lapin est lâché ensuite au milieu des enfants. Voyons comme il saute. Remarquons ses grandes pattes de derrière ; comparons-les avec celles du chat.

Essayons de le faire jouer ; il est craintif, il cherche à se cacher.

Jeux dramatiques :

Exercices de mimique, démarche du chat et du lapin.

Le chat qui joue, qui boit, qui guette, qui miaule et qui ronronne.

Dessins :

Le chat qui joue, qui fait le gros dos, etc...

Le lapin qui saute, qui mange une carotte...

IV. — *Observons-les en détail :*

Comment attraper le lapin pour le remettre dans son panier ? La maîtresse le remet dans son panier. Nous pouvons le caresser, puis caresser le chat. Lequel est le plus doux ?

Remarquons les oreilles du lapin : elles sont très longues et mobiles. Et celles du chat ? Observons les yeux, leur couleur, les moustaches, les dents, les pattes (griffes rétractiles du chat), les queues, toujours en comparant. Comparons la tête ronde du chat et la tête allongée, ovale du lapin.

Ecouteons le petit chat qui ronronne ou miaule. Que fait le lapin ?

Langage :

Jeu de devinettes : « J'ai une jolie petite bête dans mon tablier. Elle a une longue queue, etc... Devinez ce que c'est.

Cri des animaux : le chat miaule. Que font les autres bêtes que vous connaissez ?

Dessins :

Compléter des silhouettes en ajoutant oreilles ou queues.

V. — *La fourrure* : Comparons la fourrure du chat et celle du lapin. Avec les peaux du lapin on fait des fourrures.

Pourquoi s'habille-t-on avec de la fourrure ? Pourquoi

en met-on dans les chaussures, dans les gants quelquefois ?

Qui a de la fourrure sur son manteau ? Comparons toutes nos différentes fourrures.

Langage : Avons-nous vu d'autres bêtes qui ont de la fourrure ? Essayons de les retrouver sur des images. Et le mouton ? Et le cochon ? En avons-nous vu ? Qu'ont-ils en guise de fourrure ? Que fait-on avec ?

Peinture : Distribuons si possible à nos enfants des silhouettes en bois, de chat et de lapin tenant debout. Faisons-les peindre en observant bien la couleur de la fourrure. Nous pouvons faire peindre aussi chats et lapins modelés quelques jours plus tôt avec de la pâte à papier.

VI. — *Où vivent-ils ?*

Nous en avons vu auparavant. Où étaient-ils ? Le petit chat en liberté dans la maison. Y a-t-il une autre bête qui vit en liberté à la maison ?

Le lapin vit dans une cage ou, quand il est en liberté, dans un terrier.

VII. — *A quoi servent-ils ?*

Le chat est un ami. Nous pouvons jouer avec lui. Il attrape les souris.

Le lapin est bon à manger et il nous donne sa fourrure.

Raconter l'histoire de la mère Michel, la mimer, la faire chanter.

QUELQUES CONTES ET POESIES

pouvant se rattacher
à ce centre d'intérêt

I. Contes :

Histoire de Ratapon (comment raconter des histoires. première série).

Histoire du Lièvre et de la Tortue.

II. Poésies :

PRES DE L'ATRE

Les chats trempent leur langue rose
Au bord des soucoupes de lait ;
Les yeux fixés sur le soufflet
Le chien bâille en songeant, morose.

Et tandis qu'il songe et repose
Près de la flamme au chaud reflet,
Les chats trempent leur langue rose
Au bord des soucoupes de lait.

Ch. GUERIN.

LE SOMMEIL DU CHAT

Dors mignon chat blanc, dors ;
Reste à ronronner, reste couché
Et ferme un peu tes yeux semés d'or ;
Les souris montrent leur nez aux trous du plancher.

Dors, mignon chat blanc, mignon chat gris,
Avec ton ruban de soie au cou ;
Les souris vont venir, les jolies souris
Que tu griffes à petits coups.

Elles vont s'attabler autour
De la bonne assiette aux gâteaux ;
Dors mignon chat blanc à pattes de velours,
Et ne t'éveille pas trop tôt.

Tristan KLINGSOR.

Administration

Administration de l'enseignement supérieur

Les Cadres administratifs de l'Enseignement supérieur, normalement constitués jadis, ont été négligés depuis 1914-1918 au point de vue des effectifs et brimés en ce qui concerne les traitements et l'avancement. Ils sont numériquement restés les mêmes malgré l'accroissement constant de la population scolaire qui est en moyenne de six à sept fois plus élevée et en dépit du nombre des attributions qui se sont multipliées dans des proportions qui dépassent l'imagination. Ce lamentable état de fait a mis les Rectorats et les Facultés dans l'obligation stricte de fonctionner, d'abord par des moyens de fortune, de faire appel ensuite à des auxiliaires qui se recrutent ou se gardent difficilement parce que leur carrière est sans issue. Les appels et réclamations du personnel sont restés vains bien que quelques résultats tardifs soient intervenus. On a, en effet, consenti une classe exceptionnelle aux secrétaires ; seulement, l'effectif maximum dans cet échelon est de : 5 pour les Rectorats (27 0/0 environ), 30 0/0 pour les Inspections académiques et 4 pour les Facultés... (soit 14 0/0 environ). On s'est montré plus généreux en ce qui concerne les Inspections de l'Education Physique et des Sports dont « l'effectif de la classe exceptionnelle des secrétaires auxiliaires ne peut dépasser 50 0/0 de l'effectif total (décret du 21 mai 1946) ». L'avancement est devenu plus rapide (deux ans au choix au lieu de trois ans et trois ans à l'ancienneté), seulement l'accès aux deux classes supérieures des secrétaires de Facultés et d'Académies a lieu uniquement au choix, alors que les promotions sont accordées au choix et à l'ancienneté partout ailleurs, même dans les Inspections académiques. Il en est de même pour les rédacteurs principaux (accès aux quatre classes) et les commis (accès à la quatrième et à la première classe).

Les traitements ont subi des dévalorisations successives. Nous avions demandé, outre la classe exceptionnelle, la fusion des Cadres des Académies et des Facultés. L'administration nous a donné satisfaction puisqu'un concours unique est organisé pour le recrutement de vingt-cinq rédacteurs d'Académie et de Faculté.

Par ailleurs, on a, par transformation d'emplois, créé des postes de rédacteurs, mais on a supprimé les postes des secrétaires adjoints. Ils ont été maintenus seulement à Paris et à Alger ; nous approuvons pleinement ce maintien, mais nous constatons que les provinciaux doivent, le cas échéant, se contenter d'un rédacteur — et même d'un commis — à la tête du secrétariat d'une Faculté et se passer de secrétaire adjoint dans des Rectorats extrêmement importants. Ceci est incompréhensible pour ceux qui connaissent les nécessités du service. A vrai dire, les secrétaires, rédacteurs et commis des Rectorats et des Facultés ont accumulé des désavantages. Une nouvelle preuve vient d'en être donnée à l'occasion de l'octroi de l'indemnité d'attente. Signalons — puisque « les Finances » sont fréquemment responsables de nos maux — que, lors de l'audience du 2 avril dernier, M. Schuman, ministre des Finances, a déclaré que les personnels non enseignants qui exercent leur activité dans un établissement d'enseignement (exemple : secrétaire de Faculté) doivent, selon lui, bénéficier normalement des dispositions qui jouent en faveur du personnel enseignant.

Rappelons à ce sujet qu'à la suite des démarches entreprises par le Syndicat, M. Raymond Cayol, député des Bouches-du-Rhône, a déposé un projet de loi admettant les secrétaires, rédacteurs et commis des Facultés et Rectorats à bénéficier des versements d'attente. La Commission de l'Education Nationale de l'Assemblée Nationale, reconnaissant qu'Administration et Enseignement sont mêlés non seulement par les attributions réparties entre l'une et l'autre, mais encore par le recrutement de personnel, a estimé qu'il importe que les secrétaires, rédacteurs et commis trouvent leur juste rang dans l'échelle des traitements et a, en conséquence, adopté à l'unanimité le rapport établi dans ce sens par M. Cayol.

Nous estimons d'ailleurs que tout le personnel de l'Education Nationale, jusques et y compris le personnel de l'Administration centrale, doit percevoir cet acompte en attendant une équitable revalorisation des traitements. Autrement dit, nous demandons des traitements propres à l'Education Nationale et nos raisons sont bien simples : tout le monde, du plus petit au plus grand, en France, a dû passer par l'école, le lycée, la Faculté, Normale supérieure, Centrale, etc..., c'est-à-dire par l'Education Nationale, ministère-clé différent des autres ministères, qui a droit, en effet, à la reconnaissance des nationaux qui lui doivent leur culture. On l'a compris à l'étranger. Pourquoi n'en est-il pas encore de même en France ?

Nous ne pouvons rappeler toutes les erreurs du passé. Nous ne voudrions toutefois pas passer aux propositions concrètes avant de rappeler deux anomalies flagrantes :

1. En 1935-1936, le ministère a cessé d'appliquer les décrets de 1922 et 1924 qui prescrivaient un reclassement lors des nominations de secrétaire d'Académie ou de Faculté. Une erreur d'interprétation de la part du ministère a été la raison invoquée. Cependant, tout le monde était d'accord sur l'esprit favorable du législateur, lors de la rédaction des textes. Une promesse a été faite en faveur des secrétaires non reclassés, soit directement, soit par l'intermédiaire de doyens, à savoir qu'une mesure de compensation serait prise. Les intéressés attendent cette compensation depuis onze à douze ans. Espérons qu'ils ne seront pas taxés d'impatience !

2. Le décret du 25 mars 1924 pour les Facultés et d'octobre 1922 pour les Académies, a prévu les conditions de recrutement, d'avancement et d'avenir des commis d'Académie et de Faculté. C'est dire qu'au moment de leur nomination, des fonctionnaires de l'Etat ont reçu des garanties légales. Des diplômes numérotés étaient exigés pour les commis qui pouvaient accéder au grade de secrétaire à des conditions très nettes d'avancement, de choix et d'inscription sur une liste d'aptitude. Depuis 1946, des dispositions nouvelles sont imposées qui enrayent ou brisent brutalement la carrière de fonctionnaires qui se croyaient couverts par les décrets précités. Nous n'en numérotions aucune condition ; nous nous arrêterons seulement au respect des Statuts. Des mesures transitoires ont été prévues pour certains commis ; elles sont donc partielles. En toute justice, elles doivent être totales. Nous nous élevons hautement contre ce manque notoire de respect des statuts des secrétaires et commis d'Académie et de Faculté et demandons avec force que les mesures transitoires soient étendues, notamment en ce qui concerne les nominations de rédacteur, à tous les secrétaires adjoints ou commis en fonction au moment de l'application des nouveaux statuts de 1946, à la condition qu'ils justifient des diplômes exigés des commis nommés à titre civil (Législation en vigueur au moment de la titularisation).

Résumons le plan de réorganisation que nous demandons :

Changement des titres : La vulgarisation du titre de « secrétaire » dans le privé comme dans les services d'Etat porte un préjudice regrettable à la vieille fon-

tion universitaire de secrétaire de Faculté ou d'Académie ; elle porte atteinte à son prestige et est susceptible de nuire au bon recrutement. Les répercussions fâcheuses sont par ailleurs morales et pécuniaires. On l'a compris dans les mairies même d'importance secondaire où l'on a institué le titre de secrétaire général ; dans les administrations hospitalières, où, après avoir utilisé le même titre, on en est arrivé à celui de directeur général, à cause de l'existence des services extérieurs ; ils sont nombreux dans l'Administration universitaire. Nous demandons donc que les secrétaires d'Académie et de Faculté — ou plutôt nous renouvelons notre demande — s'appellent *secrétaire général*. Il est facile de nous donner satisfaction, attendu que le côté financier n'intervient pas.

Secrétaires adjoints : Nous réclamons le rétablissement des emplois de secrétaire adjoint qui s'appelleraient *secrétaire général adjoint* ; l'échelle des traitements serait comprise, comme dans le passé, entre celle des secrétaires et des rédacteurs principaux (anciens secrétaires adjoints).

Classe exceptionnelle des secrétaires : Nous demandons au minimum la limite appliquée ailleurs de 50 0/0 des effectifs avec priorité réservée aux postes des Universités qui seraient classés en raison du nombre des étudiants et des exigences régionales.

Promotions : Nous demandons qu'elles soient, comme partout ailleurs, accordées au choix et à l'ancienneté, pour toutes les classes des secrétaires, rédacteurs principaux et commis.

Reclassement général : En raison du déclassement que nous avons subi, nous demandons un reclassement général qui représenterait par ailleurs la compensation attendue par les secrétaires depuis une douzaine d'années. Il serait basé sur celui qui a été envisagé pour le personnel administratif des Sports, à savoir :

Secrétaires :

De 30 à 32 ans : Classement en sixième classe ;
De 33 à 36 ans : Classement en cinquième classe ;
De 36 à 39 ans : Classement en quatrième classe ;
De 39 à 42 ans : Classement en troisième classe ;
De 42 à 45 ans : Classement en deuxième classe ;
De 45 à 48 ans : Classement en première classe ;

Quarante-huit ans et au-dessus : classe exceptionnelle.

Rédacteurs et commis :

De 22 à 24 ans : Classement en septième classe ;
De 24 à 27 ans : Classement en sixième classe ;
De 27 à 30 ans : Classement en cinquième classe ;
De 30 à 33 ans : Classement en quatrième classe ;
De 33 à 36 ans : Classement en troisième classe ;
De 36 à 39 ans : Classement en deuxième classe ;

Trente-neuf ans et au-dessus : Classement en première classe.

Cadres : Nous réclamons des cadres normaux qui comprendraient : des secrétaires généraux, des secrétaires généraux adjoints, des rédacteurs principaux et rédacteurs, des commis et dactylographes.

Les secrétaires actuels seraient nommés secrétaires généraux. Les rédacteurs et commis qui ont la charge d'un secrétariat seraient nommés secrétaires généraux adjoints.

A titre transitoire : Tous les commis titularisés avant la parution des décrets de 1946 et nommés à titre civil seraient nommés rédacteurs, sur place afin d'éviter de désorganiser des services déjà paralysés.

A titre transitoire également : Des auxiliaires des secrétariats et appariteurs qui ont fait depuis trois ans au moins du service de secrétariat et qui feraient l'objet d'une proposition seraient nommés commis ou

dactylographes. Les Cadres seraient numériquement formés pour chaque Rectorat ou Faculté.

Traitements : Egalité à tous les échelons dans les Rectorats et Facultés. Ils font l'objet d'un rapport spécial.

Indemnité de difficultés administratives : Le service est particulièrement chargé dans certains Rectorats et certaines Facultés ; il serait juste qu'une indemnité de difficultés administratives soit allouée au personnel administratif de ces secrétariats. Un rapport spécial sera établi à ce sujet.

Les secrétaires, rédacteurs principaux et commis des Académies et des Facultés sonnent une fois de plus l'alarme ! Ils demandent que l'Enseignement supérieur soit doté d'une administration digne de l'Université française et de la France.

Paul DUPAS.

PROTESTATION

Les commis d'Académie et de Faculté ont reçu jusqu'en 1927 des traitements dont l'échelle correspondait à leurs fonctions spéciales. En 1927 ils percevaient un traitement annuel de début de 6.000 francs alors que les commis des autres administrations recevaient 3.800 francs. A cette époque, il a été décidé que tous les commis de toutes les administrations toucheraient les mêmes émoluments ; ils ont donc été lésés. Aujourd'hui leur échelle de traitements est 39.000 à 60.000 fr., alors que celle des commis (et principaux) des P.T.T. est 42.000 et 84.000 fr., avec un avancement annuel automatique pendant quatre ans, biennal pendant trois ans, triennal ensuite. Les commis de Faculté et d'Académie protestent contre le nouveau déclassement dont ils font l'objet et réclament, avec rappel, l'échelle des traitements accordée aux P.T.T., ainsi que les mêmes règles d'avancement.

Second Degré

Audiences

Labigne, secrétaire pour l'enseignement du second degré, a été reçu en audience par M. Monod, directeur de l'Enseignement du second degré, le lundi 5 mai à 18 h. 45. La plus grande partie de l'audience a été consacrée à l'exposé et au commentaire des vœux du Congrès de Pâques.

A. — QUESTIONS PEDAGOGIQUES

Conseillers pédagogiques : — M. Monod exprime son accord, pour ne pas faire de cette fonction un grade, et retient la suggestion du SGEN, de supprimer les rapports des conseillers pédagogiques, du moins pendant les premières années de délégation. Il reconnaît l'absurdité de certaines désignations — une mise au point de la question, tenant compte de cette première année d'expérience, est à l'étude, et le projet d'organisation nouvelle qui en sortira sera soumis aux syndicats d'ici peu.

Labigne demande enfin comment il faut entendre les conférences pédagogiques prévues. Pour M. Monod, il s'agit de causeries au cours desquelles le conseiller ayant réuni les délégués dont il a la charge, enseignerait en quelque sorte la technique pédagogique. Par exemple : « Voilà comment on enseigne le latin à des débutants », ou bien « Voilà comment on initie à l'algèbre ».

Cours d'initiation sexuelle. — Le bruit avait couru qu'un cours obligatoire d'initiation sexuelle, confié aux professeurs de sciences naturelles allait être institué dans les établissements du second degré.

M. Monod croit qu'il faut voir l'origine de ce bruit dans la création au ministère, à la suite d'un débat à la radio sur cette question, au cours duquel un inspecteur général avait fait une intervention remarquable, d'une commission d'études des problèmes d'éducation sexuelle. Mais il n'a été question à aucun moment d'organiser un cours sur ce sujet dans les lycées et collèges. M. le Directeur estime d'ailleurs que c'est essentiellement aux parents qu'il appartient d'informer les enfants dans ce domaine.

Adjoints d'enseignement. — Labigne signale que certains chefs d'établissement semblent ne pas avoir de la nature de cette fonction une conception très claire.

M. Monod aimera qu'on lui citât des cas précis mais il estime que l'adjoint d'enseignement ne peut être assimilé à un stagiaire d'agrégation. C'est par des contacts directs avec les professeurs, au cours de conversations, que l'adjoint d'enseignement mettra au point la direction de travail dont il est chargé, ou les remplacements éventuels, de courte durée, qu'on pourrait lui confier — pour réaliser une certaine unité de méthode.

Fusions de classes. — M. le Directeur est tout à fait d'accord sur les inconvénients que présente la fusion des classes de 1^{er} et 2^e langues, et demande que le vœu de nos collègues d'Agen lui soit remis.

Certificat d'études secondaires du premier degré. — Labigne commente le vœu des collègues du cours secondaire de Vincennes favorable au rétablissement de ce certificat.

— M. le Directeur l'informe qu'en liaison avec le *premier degré, ses services étudient la création d'un brevet polyvalent qui se passerait à la fin de la troisième* — le nouveau régime n'entrerait en vigueur qu'après accord du conseil supérieur.

Inspections. — M. Monod est d'accord sur ce vœu mais précise que la réalisation est à échéance lointaine.

B. — ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Baccalauréat. — M. le Directeur tient d'abord à rappeler que pour la plupart des questions soulevées c'est à l'enseignement supérieur que nous devons nous adresser. Il précise que les Universités sont autonomes, qu'elles ont toujours refusé l'exonération collective des enfants d'universitaires, mais qu'elles l'accordent assez souvent, à titre individuel, sur demande.

Quant à la surveillance des épreuves du baccalauréat, M. le Directeur ne voit aucun texte qui nous en fasse une obligation statutaire et justifie ainsi la suppression de l'indemnité correspondante.

Reclassement. — Labigne se référant à une circulaire affichée dans des collèges techniques rappelle à nouveau que le S.G.E.N. demande la suppression du reclassement par changement de cadre qui n'existe, ni dans les collèges modernes, ni dans les collèges techniques.

— M. Monod n'ignore pas cette anomalie qu'il a signalée aux services compétents des Finances pour réclamer un régime similaire en faveur du secondaire classique. Frappés par l'argument les dits services n'ont pas opposé un refus définitif, mais au contraire ont mis la question à l'étude.

Indemnité de professeur principal. — Labigne signale d'abord qu'il a déjà exprimé à monsieur le Ministre lui-même, au cours de l'audience du 24 avril, la vive émotion provoquée chez un grand nombre de collègues par la suppression en cours d'année de cette indemnité. Il avoue d'ailleurs avoir été beaucoup plus peiné par la raison invoquée, que par cette suppression elle-même.

— M. le Ministre, convaincu de l'importance de la fonction de professeur principal avait d'abord refusé d'envisager sa suppression. Mais après avoir consulté des inspecteurs généraux, des chefs d'établissement, et même des professeurs, il a acquis la conviction que trop souvent la fonction n'était pas remplie. L'économie réalisée est de 78 millions.

Labigne demande toutefois que la suppression n'ait qu'un caractère provisoire. M. le Directeur est favorable à son rétablissement dès que les circonstances le permettront, mais il précise en terminant que la nouvelle compression budgétaire de 7 p. 100 imposée à tous les ministères représente 600 millions à trouver, pour le second degré.

Indemnité de logement des instituteurs d'Alsace délégués dans les classes élémentaires des lycées.

— C'est auprès du premier degré qu'il faut agir en se référant à la lettre de M. le Ministre en date du 28-1-47.

Taux des heures supplémentaires. — M. Jacotin, consulté, se référant au décret du 3 mai, B.O. du 13 mai, n° 24, supplément page 719, précise que le texte de la circulaire du 8 novembre 1946, qui consacre l'assimilation de certains professeurs d'histoire aux professeurs de première chaire, à titre individuel, vaut aussi bien pour les maxima de service que pour les taux des heures supplémentaires.

Cadre unique. — M. Monod nous invite à nous mettre en rapport avec M. Crouzet, inspecteur général, chargé de la mise au point de cette question. C'est chose faite.

Création de chaires. — M. le Directeur estime que ce serait une méthode trop empirique que de créer des chaires chaque fois qu'il existe un nombre d'heures supplémentaires suffisant pour constituer un service complet homogène. Il peut être dangereux de créer des chaires là où la situation est mouvante. Celles-ci doivent répondre à un besoin permanent. D'ailleurs M. Monod fait recueillir actuellement par ses services les éléments qui lui permettront d'établir pour chaque établissement le cadre théorique (chaires d'agrégés, chaires de licenciés) ce qui permettra de résoudre un assez grand nombre de problèmes.

Maximum de service. — Se référant aux bruits qui ont couru et selon lesquels les Finances songeraient à réclamer une augmentation de notre maximum de service, Labigne, se fait l'écho de l'émotion soulevée chez nos collègues par cette nouvelle. Il rappelle que ce maximum a été fixé il y a plus d'un demi-siècle, à une époque où il n'était pas question de la semaine de 40 heures dans le secteur privé. Toute augmentation de ce maximum constituerait donc non seulement une atteinte grave à notre statut mais une véritable régression au point de vue social et une mesure inopérante et même néfaste au point de vue pédagogique.

M. Monod, comme M. le Ministre, au cours de l'audience du 24 avril, est absolument d'accord sur ce dernier point en particulier, et nous assure qu'il s'opposera énergiquement à toute initiative de ce genre.

Abattement du maximum pour les professeurs débutants et pour les plus âgés. — M. le Directeur estime avec nous que cette mesure serait excellente, mais qu'elle ne peut être envisagée à notre époque de difficultés financières.

C. — QUESTIONS DIVERSES

Professeurs nommés à titre provisoire au lycée de Mulhouse. — Labigne signale que plusieurs collègues, professeurs titulaires de collège, nommés à titre provisoire au lycée de Mulhouse avant 1940, n'ont pas encore été titularisés.

— M. le Directeur demande qu'une note lui soit remise à ce sujet pour régularisation.

Professeurs du secondaire féminin en Alsace. — Labigne signale que les professeurs de l'enseignement secondaire féminin, restées en Alsace pendant l'occupation et ayant démissionné, n'ont pas obtenu, comme les institutrices qui sont dans les mêmes conditions, le paiement de la différence entre le traitement allemand qu'elles ont touché étant en service, et le traitement français qu'elles auraient touché si elles avaient été repliées pendant le temps de leur démission.

— M. Monod demande qu'une note lui soit remise.

— Quelques autres questions d'un intérêt moins général sont abordées.

Labigne remercie M. le Directeur d'avoir bien voulu le recevoir avec sa bienveillance coutumière à la fin d'une lourde journée.

L'audience se termine à 19 h. 45.

•••

Le lundi 9 juin, à 17 h. 45, une délégation du S. G. E. N. était reçue par M. Monod, directeur de l'Enseignement du Second Degré. Elle était composée de Mme Mausard et de Allard, Lasnier (M. I.) et Labigne.

Professeurs détachés

Mme Mausard et **Allard** attirent l'attention de M. le Directeur sur la situation des professeurs détachés dans les Etablissements subventionnés et auxquels les services du Ministère des Finances réclament au titre de la retraite non pas 6 % comme aux autres fonctionnaires, mais 18 % du traitement, et, en ce qui concerne les 12 % supplémentaires, un versement rétroactif depuis plusieurs années — non seulement les professeurs ne pourront satisfaire à une telle obligation, mais les Etablissements seront incapables de supporter cette charge et devront se résigner à disparaître pour laisser la place à des Etablissements privés dont on sait ce qu'il faut attendre. Au cours de l'audience de mars, cette question avait déjà été abordée.

M. le Directeur sait que des démarches sont en cours, et demande que nous fassions confiance au Ministère de l'Education Nationale, avant d'agir auprès des Finances, pour mener à bien les négociations. A cet effet, il voudrait qu'une note précise lui soit remise et prie M. Stapfer de se mettre en rapport avec M. Cros pour entreprendre une action énergique. Il est d'autant plus souhaitable qu'une décision favorable intervienne, que les établissements visés (les cours Secondaires de Vincennes, par exemple) sont plutôt des annexes de l'Enseignement officiel et que l'assimilation du régime des professeurs à celui de leurs collègues dans les cadres, pourrait résoudre la question.

D'autant plus aisément, fait remarquer Allard, que l'Etat ne perdrait pas plus à cette mesure qu'il ne gagnerait en maintenant l'autre, car les professeurs détachés réintégreraient les cadres.

Maitres d'Internat

M. le Directeur est tout-à-fait d'accord pour que la priorité soit accordée, en particulier pour les nominations dans les villes de Facultés, aux candidats qui se destinent à l'enseignement.

Il précise que, cette année, le stage est prévu pour la deuxième quinzaine de septembre afin de ne pas couper les vacances des maitres d'internat, ni de les empêcher de satisfaire à d'autres engagements (colonies de vacances, camps scouts, par exemple).

Après avoir écouté, avec bienveillance, l'exposé par Lasnier des vœux, M. Monod nous conseille de nous mettre en rapport avec M. François, Inspecteur général, chargé spécialement des questions relatives aux maitres d'internat.

Baccalauréat

Labigne fait part ensuite à M. le Directeur de la protestation du Congrès contre la possibilité accordée aux candidats au Baccalauréat, section moderne, de se présenter avec une seule langue vivante et l'option Physique-Chimie, non seulement à l'écrit mais aussi à l'oral.

M. Monod justifie cette mesure par la pénurie des professeurs de langues vivantes. Les élèves arrivant des Cours Complémentaires et des Collèges Modernes ne possèdent que les rudiments d'une seule langue ; ils ont mal commencé ou pas commencé du tout la seconde langue : il faudrait, même pour la première, leur donner un enseignement dense de rattrapage. Ni les horaires, ni la pénurie de personnel ne le permettent.

Préparation à Colo

Labigne signale ensuite que de nouvelles créations de classes préparatoires sont prévues ici et là, alors qu'ailleurs les classes préparatoires (1^{re} et 2^e années) sont menacées de fusion. Le S. G. E. N. demande de maintenir la séparation de ces deux années même si cela doit entraîner l'abandon des créations prévues.

M. le Directeur rappelle que pour l'entrée à Colo, il y avait normalement 85 places prévues. Or, brusquement, au cours de la présente année scolaire, on informa les candidats que ce nombre serait ramené à 35. Grosse émotion parmi ceux-ci. M. Monod intervint personnellement au Ministère des Colonies et obtint que le nombre fut définitivement relevé, pour cette année, à 60. Mais, en contre-partie, étant donné que le « cadre latéral » a été très ouvert ces dernières années et qu'il y a embouteillage, les prochains concours n'admettront qu'un nombre plus réduit de candidats.

Le Ministre résolu à ne pas laisser les jeunes gens s'engager dans une impasse a donc décidé de supprimer huit sections de préparation à Colo et a envisagé des fusions de classes...

Classes Préparatoires

... Quant aux créations envisagées, il s'agit, par exemple, de classes préparatoires aux carrières de Dessin (à partir d'octobre prochain, à Claude-Bernard), de Musique (dès que ce sera possible), etc...

Surveillance aux Examens

Labigne exprime le mécontentement des collègues convoqués, pendant les vacances de la Pentecôte, pour la surveillance des épreuves du Certificat d'Aptitude et demande que, dans l'établissement du Calendrier des Concours, il soit tenu compte, à l'avenir, des congés scolaires.

M. le Directeur déplore cette coïncidence et donne tout apaisement pour les prochaines années.

Heures supplémentaires d'Activités dirigées

Labigne fait par à M. Monod des doléances extrêmement vives des collègues du lycée de garçons d'Agen auxquels le paiement de leurs heures d'activités dirigées a été refusé sous prétexte de négligences administratives.

M. Monod reçoit copie de la protestation du Conseil Intérieur du lycée et fera faire une enquête.

Il tient néanmoins à préciser que les crédits sont terriblement limités et que le Ministère s'est trouvé, l'an dernier, en face de grosses difficultés, du fait que les établissements présentaient leur note à payer en fin d'année scolaire, sans aucun souci des crédits disponibles. Il a donc été décidé, cette année, que chaque Académie se verrait attribuer une somme globale à répartir.

tir entre les établissements, à charge pour ceux-ci, dans les limites de ces crédits, de présenter des projets d'activités dirigées, tels que les professeurs ne consacrent pas à celles-ci plus d'heures qu'il ne pourrait leur être payé.

Fusions de Classes

A la suite des interventions des Syndicats et en accord avec les Sociétés de Spécialistes, la circulaire du 1er mars a été modifiée. D'abord ce n'est plus le chiffre de vingt élèves mais celui de dix élèves qui autorisera la fusion. En outre, il est recommandé aux établissements de ne pas procéder à des fusions dans les classes d'initiation. Mais dans la pratique, on se heurtera là encore, en particulier pour les langues vivantes, à la pénurie de professeurs.

Rémunération des « Colles »

Alors que le cadre supérieur suppose une assimilation totale à l'ancien cadre parisien, la rémunération des « colles » en province est restée nettement inférieure à celle de Paris.

M. Monod n'abandonne pas cette revendication mais les Finances maintiennent ferme leur « non possumus ».

Représentativité

Enfin **Labigne** exprime à M. le Directeur la surprise de la Commission Administrative du Second Degré du S. G. E. N. dont les représentants n'avaient pas été convoqués à la réunion qui se tint dans le bureau de M. Monod, à l'occasion des incidents du Congrès des Humanités Scientifiques.

M. le Directeur s'excuse d'un oubli tout-à-fait involontaire dû à la hâte avec laquelle cette réunion a dû être organisée.

Faisant état des protestations de nos collègues du S. N. E. S. à propos de la présence de nos représentants dans les Comités Consultatifs officieux rectoraux, sous prétexte que le S. G. E. N. aurait « gonflé ses effectifs », **Labigne** se refusant à polémiquer, se borne à informer M. le Directeur des résultats des élections à la Sécurité Sociale, en particulier, dans les établissements secondaires d'Alsace-Lorraine, de Seine et Seine-et-Oise, et dans les plus grands lycées où des bureaux de vote avaient pu être organisés.

Puis il remercie M. le Directeur de sa bienveillante attention.

L'audience se termine à 19 heures.

HEURES SUPPLEMENTAIRES GREVE ?

La Commission Administrative du Second Degré, réunie le 12 juin, sous la présidence de Labigne, a confirmé à l'unanimité, le vote du Congrès relatif aux heures supplémentaires. (Voir n° 26 d'« Ecole et Education », page 18, première colonne, paragraphe 2).

En conséquence nos adhérents devront, le 1er octobre prochain, refuser toutes les heures supplémentaires incorporées à leur service au delà des deux heures obligatoires prévues par le règlement, à partir du moment où ce maximum statutaire aura été atteint (c'est-à-dire en fin de semaine).

La Commission Administrative n'a pas cru pouvoir se rallier à la proposition du S. N. E. S. de faire la grève totale des heures supplémentaires, d'abord parce qu'elle était tenue par le vote formel du Congrès de Pâques, et aussi pour ne pas donner prétexte à l'Administration de violer notre statut en prenant l'initiative d'y porter nous-mêmes atteinte.

M. le Ministre de l'Education Nationale a été informé de cette décision.

Il va sans dire que si une revalorisation substantielle intervenait d'ici la rentrée, nous donnerions contre-ordre, mais jusque-là le S. G. E. N. compte sur la discipline de tous ses adhérents.

F. L.

MEMORANDUM

Démarches et résultats récents

M. D..., Prof. au C. M. et E. N. S.-A., titularisation.

M. R..., Prof. au lycée de S... Fixation du maximum de service personnel.

M. C..., Prof. au lycée de R... Titularisation dans le cadre métropolitain.

M. D..., Prof. au lycée de B... Titularisation.

M. M..., Prof. dél. au collège de L... Titularisation comme adjoint d'enseignement.

M. M..., Prof. au lycée d'A... Titularisation avec rétroactivité comme adjoint d'enseignement.

M. C..., Prof. au C. M. de T... Titularisation.

M. E..., Dél. rect. au lycée de M... Délégation ministérielle.

M. C..., Prof. dél. au lycée de V... Titularisation comme adjoint d'enseignement.

M. A..., Prof. au lycée C... Muté au lycée de C... pour raisons de santé.

M. M..., Nomination comme adjoint d'enseignement stagiaire au lycée J...

M. D..., Prof. retraité. Avances sur pension et liquidation.

Mme R..., Prof. retraitée. Avances sur pension et liquidation.

Mme S..., Prof. au lycée de C... Titularisation avec rétroactivité.

Mme P..., Adj. d'Enseignement au lycée de G... Rectification d'erreur de reclassement entraînant promotion.

Mme S..., Prof. dél. à L... Rectification d'erreur de reclassement entraînant titularisation dans une C. M. (à suivre).

Nos collègues responsables du Second Degré, Mmes Rémond et Guillard, et Labigne, s'étaient refusés jusqu'ici à faire état dans une rubrique spéciale de leurs démarches et des résultats obtenus.

Nous leur avons fait admettre qu'il ne s'agissait pas de leur faire une publicité personnelle, mais de donner à nos collègues, le témoignage de l'activité et de l'efficacité du S. G. E. N. dans la défense des intérêts corporatifs.

Désormais, cette rubrique sera tenue régulièrement à jour.

Nous nous sommes bornés, pour cette fois, à donner les résultats les plus récents et les plus caractéristiques.

Retard dans les paiements

(Voir page 31)

B. O. DU SECOND DEGRE

B.O. du 1er mai.

Arrêté 18-5-47.

Modification des programmes des lycées et collèges concernant le français, l'histoire, les mathématiques, les sciences physiques, les sciences naturelles.

Circulaire du 25-5-47.

Suspension de l'institution des professeurs principaux.
B.O. du 15 mai.

Circulaire du 3-5-47. Jamborée 1947.

On sait que le sixième Jamborée dit « Jamborée de la Paix » a lieu, cette année, en France, aux environs de Mantes. Une journée de visite est réservée le 11 août 1947 aux élèves des établissements d'enseignement public.

Circulaire du 10-5-47. Quatrièmes nouvelles.

Attire l'attention des maîtres sur l'intérêt que peut présenter pour eux la participation aux équipes qui vont prendre en main ces classes.

B.O. du 22 mai.

Circulaire du 9-5-47. Quatrièmes nouvelles.

Longue circulaire concernant l'organisation de ces classes : Equipe des professeurs — conseil de classe — organisation des options — horaires et programmes — étude du milieu — latin — option scientifique, etc...

B.O. du 29 mai.

Circulaire du 19-4-47.

Demande aux conseillers pédagogiques des rapports sur les délégués ministériels et les délégués rectoraux ayant au moins trois ans d'ancienneté qu'ils ont pris en charge, ceci en vue de la titularisation de ces délégués.

B.O. du 12 juin.

Circulaire du 2-6-47.

Conditions d'admission des bacheliers complets et des instituteurs intérimaires dans les Ecoles Normales.

Les bacheliers feront deux années de stage s'ils sont reçus au concours de recrutement.

Maître d'internat : M. François, inspecteur général de l'Education Nationale, recevra en audience le lundi 30 juin, les représentants du S.G.E.N. qui lui soumettront les vœux du Congrès National relatifs aux maîtres et maîtresses d'internat.

Premier degré

Compte rendu d'audience

La Commission administrative du premier degré a été reçue le 5 juin par M. Beslais, le nouveau directeur du premier degré.

Le S. G. E. N. était venu principalement pour présenter à M. le Directeur les vœux du Congrès concernant le premier degré.

Nous avons demandé, en outre, à M. le Directeur d'être représentés au même titre que le S. N. au bureau d'études pédagogiques du ministère. M. le Directeur nous a promis d'étudier la question, mais bien que ce bureau ait été récemment élargi, le S. G. E. N. n'y est pas représenté.

VŒUX

Paris, le 10 juin 1947.

Monsieur le Directeur général,

Le Bureau du S. G. E. N., auquel vous avez bien voulu demander à nouveau ses désirs au sujet des Commissions paritaires, souhaiterait :

1^o Que le nombre des représentants du personnel soit proportionnel au nombre d'instituteurs du département (chiffre variant de 12.000 à 500) ;

2^o Qu'en aucun cas ce nombre ne puisse être inférieur à celui déjà existant ;

3^o Il propose donc les chiffres suivants : que pour 1.000 instituteurs ou institutrices titulaires au moins par département, le nombre des représentants du personnel soit de 4 (chiffre actuel) qu'on adjoigne un représentant par fraction de 500 en sus ;

4^o Enfin le S. G. E. N. est hostile à la division en catégories (directeur, professeur de C. C., classes maternelles...) pour ce qui concerne le personnel primaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mon respectueux dévouement.

GIRY.

Application du Statut des Fonctionnaires

Las... ! ce n'est pas encore de réalisations que je vous entretiendrais aujourd'hui... Les réformes sont en marche, certes..., mais les questions à débattre sont tellement compliquées qu'il ne faut pas attendre des réalisations d'ensemble trop tôt. Enfin, on travaille : la circulaire n° 1 d'application du statut est parue au J. O. du 3 avril 1947. Sur les directives qu'elle donne chaque Administration va devoir travailler, afin de rédiger les divers règlements d'administration publique. Ainsi s'élabore une refonte profonde de la législation concernant nos professions.

Je n'ai pas l'intention d'analyser cette circulaire de près, mais seulement d'en tirer ce qui nous intéresse.

Notre place dans la hiérarchie d'abord. Les fonctions administratives sont divisées en trois catégories. A savoir :

A. — Celles de **DIRECTION** exigeant un niveau de culture de l'ordre de l'enseignement supérieur.

B. — Celles d'**APPLICATION**, pour lesquelles seront requis les diplômes de l'enseignement secondaire.

C. — Celles d'**exécution** du niveau du premier degré.

Ainsi nous serions classés dans la seconde catégorie et aucun d'entre nous ne pourra, à priori, atteindre les fonctions supérieures si quelques dispositions ne venaient établir la possibilité de la « promotion fonctionnaire ». N'ayons crainte, ces possibilités existent et la « ventilation » sera assurée.

L'organisation du recrutement se fera, à chaque début de carrière, par concours, sauf, pour les fonctionnaires supérieurs associés directement à l'exercice du pouvoir des ministres; pour constituer, initialement, de nouveaux cadres; un certain pourcentage du personnel inscrit à un tableau d'avancement pourra passer au choix à la catégorie supérieure; enfin, si la situation l'exige pour les emplois n'exigeant aucune qualification.

Rien de vraiment révolutionnaire en cela, au moins pour l'enseignement primaire. Reste l'épineuse question des suppléants, elle n'est pas prête d'être résolue. L'esprit de ce texte nous semble requérir une sorte

d'auxiliariat juste au moment où il est tellement question de le supprimer, et, par conséquent, la disparition de ce classement et de ce barème d'accession en quatrième année d'E.N sur simple examen d'une commission. Il laisse la porte ouverte à la titularisation des quelques cas si étranges que l'on rencontrait avant la guerre dans la Seine, et peut-être encore je ne sais où, des suppléantes pourraient être dites chevronnées puisqu'elles avaient plus de 20 ans de service. Pour les Normaliens, qui ont été reçus à un concours de recrutement ils auraient droit, me semble-t-il, à la qualification de fonctionnaire et aux garanties attachées à ce titre. Mais pour que cela soit mieux je pense que quelques précisions seraient nécessaires. Quel serait alors le rôle du Baccalauréat dans leur qualification ? et du C.A.P. ? Quelle répercussion aurait cela sur les réclamation des étudiants qui, eux aussi, réclament un entraînement ! Je laisse ces questions ouvertes. Mais si l'on tient à garder la logique du système, je crains qu'il ne faille reporter l'examen d'entrée aux E.N. après le Bac qui est le diplôme qualifiant notre niveau, ce qui repose tellement de problèmes qu'une adaptation de la législation me paraît inévitable sur ce point. Il faudra préciser alors la situation d'élève-fonctionnaire; avec les droits que cela requiert et les obligations aussi. Ce problème n'est pas spécial à l'enseignement, il demandera donc une législation et des mesures d'ensemble.

Maintenant apparaissent des textes plus originaux; ils partent de la notion de *carrière*.

Une carrière doit être telle qu'elle améliore la situation matérielle du fonctionnaire et qu'elle lui permette d'accéder à un emploi supérieur, soit par concours, soit par avancement de grade. Il y aurait donc gardé un principe d'avancement au choix (pas plus de 1/10 des vacances), des concours recrutant du personnel venant de l'extérieur, d'autres permettant la promotion du fonctionnaire d'un cadre supérieur. Pour cela les Administrations doivent organiser des cours.

Il est bien facile d'en voir les conséquences pour nous. 1/10 des inspecteurs seraient d'anciens instituteurs passant au choix, une autre partie proviendrait

du même milieu après stage et concours, et une troisième enfin serait recrutée par concours extérieur.

C'est une modification importante aux règles existantes *actuellement*. Il est vrai que cette circulaire ne dit rien des proportions à prévoir dans les deux dernières catégories.

..L'AVANCEMENT : se fera par échelons (ancienne terminologie — classe). Le passage d'échelon au choix sera la moitié du temps pour passer à l'ancienneté, le texte suggère des échelons de trois ans.

La notion d'échelons sera complétée par celle de *classes* afin de rattraper les diversités d'avancement qu'offrent les différentes situations administratives. C'est bien notre cas, puisqu'un instituteur commence et finit sa carrière comme instituteur. La classe est destinée à maintenir l'émulation. Le changement de classe s'acquerra par inscription à un tableau d'avancement.

Chaque classe aura un personnel de moins en moins nombreux. Ainsi s'il y a 40.000 instituteurs en sixième classe, il n'y en aura plus que 20.000 en cinquième, 10.000 en quatrième, etc... Il y aura donc plusieurs classes, et dans chaque classe plusieurs échelons.

Nous rappelons le principe :

A valeur professionnelle équivalente il est nécessaire que le fonctionnaire obtienne des avantages de carrière équivalents.

Je pense que le second échelon pourrait peut-être être utilement la licence en pédagogie que notre Congrès réclame.

En résumé, si les comparaisons avec les autres administrations sont menées correctement, ce texte offre des perspectives extrêmement intéressantes à la carrière d'instituteur. Il resterait à chiffrer tout cela.

Si des camarades ont des observations à nous faire parvenir sur ces textes, nous les recevrons bien volontiers.

GIRY.

HORAIRE ET PROGRAMME DES COURS COMPLEMENTAIRES GENERAUX

A la demande du Ministère, le secrétaire général du S.G.E.N. (1^{er} degré), a chargé la Commission des C.C. d'établir un projet de programmes applicables dans C.C. Généraux, dès octobre 1947.

Le projet ci-dessous a été adopté par la Commission et déposé au Ministère le 8 mai :

HORAIRE HEBDOMADAIRE

REMARQUE.— Cet horaire pourra être modifié, suivant les nécessités et selon l'avis du Conseil des Professeurs.

	1 ^{er} A	2 ^e A	3 ^e A	4 ^e A
Français	6	6	6	6
Morale, Instruction Civique, Droit	1	1	1	1
Histoire	2	2	2	2
Géographie	1 1/2	1 1/2	1 1/2	1 1/2
Langues vivantes	3	3	4	4
Mathématiques	4	4	4	4
Sciences physiques	1	2 1/2	2 1/2	2
Sciences Naturelles	2 1/2	1	1	1 1/2
Dessin géométrique et dessin d'art	2	2	2	2
Education physique	3	3	2	2
Chant	1	1	1	1
Travail manuel - Enseignement ménager	3	3	3	3
	30	30	30	30

PROJET DE MODIFICATIONS a apporter aux programmes de 1943

Français

1^o Première et deuxième : reporter en première année les récits d'auteurs anciens relatifs à l'histoire et aux légendes de la Grèce et de Rome, et reporter en deuxième année : contes et récits du moyen âge mis en français, afin d'établir une correspondance avec le programme d'histoire ;

2^o Troisième année : en vue d'alléger le programme, supprimer les épopees étrangères du moyen âge.

Histoire

I. — Le programme d'Histoire de première et quatrième années étant très chargé, il conviendrait peut-être :

a) De faire entrer l'étude du haut moyen âge, fin du monde antique, Mahomet et l'Islam, dans le programme de deuxième année ;

b) De porter en troisième année l'étude de la Révolution française jusqu'à la fin du Directoire.

II. — Dans chacun des programmes actuels, établir officiellement la liste des points à examiner plus à fond : on pourrait imprimer ceux-ci en caractères gras — les chapitres à étudier plus rapidement seraient en italique. D'une façon générale, ces derniers concer-raient les guerres : s'il est bon d'insister sur les causes et les conséquences des conflits, il est désirable d'alléger le programme en résumant les faits.

III. — Reporter l'étude de ce qui concerne les lettres et peut-être les arts au programme de littérature à proprement parler.

Geographie

I. — Etayer l'étude de la géographie générale en première année sur celle des régions françaises appro-priées, ce qui aurait l'avantage de revenir à l'étude au moins partielle de la France par régions, et d'alléger d'autant le programme de quatrième année.

II. — Exiger la connaissance pratique des départe-ments avec leur chef-lieu et leurs principales villes.

Mathématiques

Les programmes devraient être allégés, soit en suppri-mant simplement certains chapitres, soit en les ren-dant facultatifs, ce qui entraînerait un décalage dans chaque année.

Algèbre :

I. — *Suppressions* en quatrième année des progres-sions arithmétiques et géométriques, des logarithmes et de leurs applications, de l'utilisation de la règle à calcul.

II. — Décalages :

1) Reporter de première en deuxième année l'étude des fractions et les problèmes d'application ;

2) Reporter de troisième en quatrième année l'inter-pretation graphique des équations et inéquations du premier degré à une ou à deux inconnues (conserver en troisième année leurs résolutions algébriques et les problèmes correspondants).

Géométrie :

I. — *Suppressions* :

1) En troisième année, supprimer les relations métri-ques dans le triangle quelconque ;

2) En quatrième année, supprimer : les relations tri-gonométriques dans le triangle quelconque et applica-tions — l'utilisation de l'usage des tables, les éléments de géométrie dans l'espace. (Conserver la pratique du calcul de quelques aires et volumes.)

II. — *Décalages* :

1) Reporter de deuxième en troisième année : l'étude

du cercle, cordes, arcs, etc., angle au centre et angle inscrit, quadrilatère inscrit ;

2) Reporter de deuxième en quatrième année la con-struction des polygones réguliers ;

3) Reporter de troisième en quatrième année :

a) Relations entre le côté et les rayons des cercles inscrit et circonscrit dans les polygones réguliers simples ;

b) Proportionnalité des arcs et des angles, longueur d'un arc de circonférence ;

c) Aires du parallélogramme, du triangle, du tra-pèze, des polygones réguliers simples ;

d) Rapport des aires de deux triangles semblables. Aire du secteur circulaire.

Sciences physiques et naturelles

Remarque préliminaire :

Dans le but de n'étudier en première année de cours complémentaire que les sciences basées sur des obser-vations simples, nous avons prévu de supprimer l'étude de la chimie pendant cette année, de donner une grande place aux sciences naturelles pour lesquelles nous réservons 2 h. 1/2 par semaine. Par contre, en deuxième et troisième années, il n'y aura qu'une heure pour les sciences naturelles (programme allégé), et 1 h. 1/2 en quatrième année sera nécessaire pour étudier convenablement tout le programme de sciences naturelles de cette classe.

Physique :

I. — *Supprimer* ou rendre facultatives les études sui-vantes :

1) En première année : Forces concourantes, forces parallèles, couple ;

2) En troisième année : Vaporisation dans le vide, liquéfaction des vapeurs et des gaz, pression maximum, machine à vapeur, moteurs à explosion. En optique : miroirs concaves et convexes, loi de la réfraction, prisme, lunette astronomique ;

3) En quatrième année : Magnétisme, électro-magné-tisme, force électromotrice d'un générateur et force contre-électromotrice d'un récepteur.

II. — Décalage :

1) Reporter de première en quatrième année l'étude du travail d'une force, notion de puissance d'une machine ;

2) Reporter de première en deuxième année : définition du poids spécifique d'un gaz et sa densité rela-tive par rapport à l'air ;

3) Reporter de deuxième en troisième année : la sta-tique des gaz : pression atmosphérique, baromètre, manomètre, principe d'Archimède appliqué aux gaz, loi de Mariotte ;

4) Reporter par contre de troisième en deuxième année : fusion et solidification, chaleur de fusion.

Chimie :

I. — *Supprimer* dans le but d'alléger le programme :

1) En deuxième année : Acide sulfhydrique, silicates.

2) En troisième année : Magnésium, plomb, soudures, éthylène, tolvène, cyclohexane, notions sur les carbures saturés gras, éthyléniques, acétyléniques, carbures cycliques saturés ou non ;

3) En quatrième année : Notions sur la fonction alcool, sur la fonction acide organique.

II. — Décalage :

1) Pas de chimie en première année ;

2) Reporter de première en deuxième année tout le programme de chimie de première ;

3) Reporter de deuxième en troisième année : le soufre et ses dérivés, l'azote et ses dérivés, le carbone et ses dérivés ;

4) Reporter de troisième en quatrième année le début de la chimie organique.

Sciences naturelles :

Nous ne prévoyons pas de suppressions, mais des décalages, puisque nous consacrons beaucoup de temps à l'étude des sciences naturelles en première année.

1) Etudier en première année :

Zoologie : Monographie des vertébrés connus. Grandes lignes de leur classification.

Botanique : Monographie de plantes à fleurs vulgaires, monographie du pin et de quelques espèces appartenant aux principaux groupes de plantes sans fleurs, et établissement progressif de leur classification.

Vue d'ensemble sur le règne végétal.

2) Etudier en deuxième année :

Zoologie : Monographie de quelques types d'invertébrés choisis dans les principaux groupes et établissement progressif de leur classification. Vue d'ensemble sur le règne animal.

Botanique : Notions sommaires d'anatomie et de physiologie végétales.

3) Etudier en troisième année :

Géologie : Monographie des roches communes choisies dans les principaux groupes. Phénomènes géologiques actuels.

4) Pas de changement de programme en quatrième année.

Congés

Par ma circulaire N° 3 du 17 mai 1947, j'avais appelé votre attention sur l'arrêté du 10 janvier 1947, modifié par l'arrêté du 17 février 1947, accordant, sous certaines conditions, le bénéfice des congés de maladie aux institutrices et institutrices suppléantes et intérimaires et celui des congés de maternité aux institutrices de cette catégorie.

Mon attention a été appelée, d'autre part, sur la nécessité d'imposer des congés d'éviction aux institutrices suppléantes et intérimaires dont les enfants seraient atteints d'une maladie contagieuse et dont la présence dans une classe pourrait, de ce fait, constituer un danger pour les élèves de cette classe.

Pour éviter l'interruption qui entraînerait une diminution du temps de service ouvrant des droits à la titularisation, à la retraite et, le cas échéant, à l'avancement, et considérant, d'autre part, que la jurisprudence du Conseil d'Etat, qui avait été portée à votre connaissance par circulaire du 27 mai 1918, ne permet pas l'attribution aux agents de l'Etat de congés d'office, sans traitement, j'ai décidé que les dispositions de la circulaire susvisée s'appliqueraient également aux institutrices suppléantes et intérimaires en fonctions ou appelées à un poste, auxquelles un congé d'éviction devra être imposé. Ce congé comportera en conséquence le paiement du traitement, conformément au paragraphe B de l'arrêté du 3 février 1912, (modifié par les arrêtés des 19 février 1931 et du 1^{er} août 1938), relatif à la durée d'isolement des élèves atteints de maladies contagieuses.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur de l'Enseignement du 1^{er} degré :
BESLAIS.

COMMUNIQUE

La Fédération Nationale du Cinéma Educatif, 52, boulevard Beaumarchais, Paris 11^e. Tél. : Gob. 39-42 qui édite déjà la seule revue française de cinéma éducatif, scientifique et culturel (*Films et Documents*. Abonnement 287 fr. par an), vient de rééditer son « Catalogue et Renseignements généraux » augmenté d'une infinité de renseignements sur la question des films et stop-films, nulle part ailleurs réunis.

Cet ouvrage est une véritable initiation pour le débutant et un outil de travail pour le pédagogue averti.

Le consulter 10, rue Ducouëdic, Paris 14^e, ou souscrire à la seconde édition au prix de 200 fr. C.C. postal 711-32, Paris.

Technique**Statut du personnel des ateliers**

Suite de l'article de Valette, paru dans le numéro d'avril qui, en raison d'un retard fâcheux, n'a pu être publiée dans le numéro de mai-juin.

Causes des dissensions au sein du personnel des ateliers.

Ces dissensions ne datent pas d'hier, mais elles paraissent redoubler aujourd'hui. L'on peut assurer que l'administration, en créant un nombre invraisemblable de catégories parmi le personnel (onze, je crois), est à l'origine de ce malaise. Pourtant de louables efforts furent entrepris pour arriver progressivement au cadre unique des professeurs techniques adjoints (P.T.A.) qui semble sur le point d'être réalisé. L'une des plus importantes étapes vers l'unification du personnel des ateliers fut l'assimilation aux P.T.A. des ouvriers-instructeurs (O.I.). Elle fit, d'ailleurs, couler beaucoup d'encre et, naturellement, provoqua certaines divergences au sein du personnel par les injustices créées. (Voir *École et Education* de décembre 1945 et juillet 1946). Néanmoins, un premier pas était fait vers le but visé.

Bien moins heureuses apparaissent les mesures d'assimilation prises à l'égard des ouvriers d'entretien de certaines écoles, notamment des Ecoles d'Arts-et-Métiers. Le fait de distribuer le titre de professeur sans exiger la moindre référence, titre ou inspection, nous semble préjudiciable aux intérêts bien compris de tout le personnel et à celui de l'enseignement technique. Et d'ailleurs, par qui remplacera-t-on les indispensables ouvriers d'entretien nommés P.T.A.? Sans doute par de nouveaux ouvriers d'entretien qui seront un beau jour, eux aussi, baptisés P.T.A. A quand l'accession au même titre des manœuvres? Bientôt, sans doute.

Au moment où l'on parle du reclassement de la fonction enseignante, agir de la sorte en faisant fi des diplômes, titres ou concours est tout simplement scandaleux.

Essai de solution.

Et pourtant, une situation transitoire qui ne rabaisserait pas le niveau du personnel technique me paraît envisageable.

1) Le maintien d'ouvriers d'entretien et de manœuvres semble s'imposer dans la presque totalité des établissements d'E. T. :

2) D'autre part il paraît souhaitable que, dès maintenant, l'administration ne recrute pour les ateliers de C.T. et d'E.N.P. que :

a) des chefs de travaux ;

b) des professeurs techniques de spécialité ;

3) Des mesures spéciales, en faveur des P.T.A. en fonction seraient prises pour leur transformation en P.T., étant entendu que ces P.T.A. feraient la preuve de leurs qualités pour un tel emploi.

Ainsi disparaîtrait cette mésentente regrettable et arriverait-on enfin à l'union souhaitable avec nos collègues d'enseignement général.

A. VALETTE,
P.T.A. à l'E.N.A.M. d'Angers.

N.D.L.R. — A noter que les solutions proposées par notre camarade Valette paraissent éminemment plus sensées que d'autres lancées par ailleurs.

Que le S.N.E.T. au cours de son Congrès devant une opposition générale a fait plutôt marche arrière pour adopter des solutions raisonnables, assez proches d'ailleurs de celles préconisées par Merlet et Valette.

Les motions votées demandent en particulier :

— que les P.T.A. de 1^{re} classe et très bien notés soient admis à subir un examen professionnel à la suite duquel ils seraient nommés professeurs. (Le titre de « professeur-technique » nous paraît plus adapté) ;

— que pour les candidats recrutés au concours de P.T.A. soit organisé à l'E.N.S.E.T. ou dans une section spéciale, sous le contrôle de l'E.N.S.E.T., un stage pédagogique d'une année.

P.-S. — Au moment de faire paraître ces lignes, nous apprenons que la proposition de loi numéro 668 a été adoptée le 11 juin à l'unanimité par la Commission de l'Education Nationale à l'assemblée.

Il y a donc bon espoir que cette proposition de loi soit adoptée sous peu par l'Assemblée elle-même.

Cette proposition de loi est ainsi rédigée :

Article premier. — Les contremaîtres municipaux des écoles pratiques de commerce et d'industrie seront classés comme P.T.A. dans le cadre d'état de l'E.T.

Art. 2. — Ce classement devra intervenir au plus tard pour le 1^{er} octobre 1947, avec effet rétroactif du 1^{er} janvier 1947.

Art. 3. — Les contremaîtres municipaux ainsi classés seront titulaires dans leur poste actuel, aux mêmes conditions que les P.T.A. Leur ancienneté sera calculée en tenant compte pour les deux tiers du temps qu'ils ont passé dans l'industrie, le temps passé dans l'enseignement leur étant compté intégralement.

INFORMATIONS DIVERSES

Taux des heures supplémentaires :

De nouveaux taux, en légère augmentation, sont publiés par le « B. O. » du 5 juin, page 652, portant l'heure-année :

- pour un professeur du cadre normal, deuxième catégorie, de 3.600 francs à 4.005 francs ;
- pour un P. T. A. cadre normal : enseignement général et technologie : 3.672 francs ; enseignement pratique : 1.836 francs.

Ce décret doit avoir pour effet le 1^{er} octobre 1946, mais l'insuffisance des taux nous pousse à poursuivre notre action qui pourra aller au refus des heures supplémentaires à la rentrée d'octobre.

Concours pour le recrutement de professeurs d'E.N.A.M.

Les conditions de recrutement et les programmés ont été publiées au « B. O. » du 29 mai 1947, page 630.

A la suite de notre demande, le troisième Bureau nous a signalé la liste des postes à pourvoir :

- Six postes de professeurs de Lettres ;
- Six postes de professeurs d'Histoire et Géographie ;
- Six postes de professeurs d'Anglais.

Une bibliographie pour chacun de ces professorats nous a été communiquée. Nous la tenons à la disposition de nos collègues. La date des concours est fixée au 8 décembre 1947.

Démission de l'Administration.

Elle nous apparaît lorsqu'un Syndicat :

- se charge de notifier les promotions sur papier en-tête (voir remarques de F. Labigne sur le même sujet, dans le numéro précédent, page 22) ;
- est chargé par l'Administration de publier le « Code de l'Enseignement Technique ».

Formation des Maîtres.

C'est la question mise à l'étude pour le Congrès 1948. Chacun doit apporter sa part. Dès à présent, adresser toutes suggestions :

- pour les professeurs, à Salvaire ;
- pour le personnel des Ateliers, à Valette.

Poste de maître d'internat dans les C. T.

Par un décret en date du 13 janvier 1947, le Ministre de l'Education Nationale prenait la décision de faire supporter par le budget du Ministère le traitement des maîtres d'internat des lycées, des collèges classiques et modernes.

On semble avoir oublié les C.T. et c'est pour remédier à cette situation qu'une proposition de résolution demande une mesure identique pour les collèges techniques ou sections techniques de collèges modernes et classiques.

Pour notre part nous souhaitons son approbation rapide pour le plus grand bien de nos élèves et des maîtres d'internat.

Elections au Conseil de discipline de l'Enseignement technique

I — Remarques.

Nous n'avons appris que très tard l'organisation de ces élections. En effet, les circulaires ont été simplement signalées — non publiées — au « B. O. » du 8 mai, alors que les élections étaient prévues pour le 30 avril.

L'Administration n'a pas averti le S. G. E. N., c'est pourquoi nous n'avons pas présenté de candidats dans les E. N. A. M. et les E. N. P. En conséquence, nous avons demandé à M. le Directeur général pour l'ayenir :

- d'être informé à temps de toute élection ;

- la prise en charge de la transmission des listes de candidats par l'Administration puisqu'il s'agit d'élections obligatoires.

Grâce à l'adhésion rapide de quelques-uns, qu'il y a lieu de remercier, nous avons pu obtenir les résultats ci-dessous. Ils doivent nous encourager à maintenir notre position.

II — Résultats.

Première catégorie. — Professeurs et professeurs techniques :

S.N.E.T. Titulaires : Bicam, 1193, élu ; Legay, 1197, élu. — S.G.E.N. : Lenormand 193 (16 % du S.N.E.T.) ; Mlle Couron, 186.

S.N.E.T. Suppléants : Bertram, 1173, élu ; Burg, 1191, élu. — S.G.E.N. : Martin, 187 ; Mlle Bozzi, 187.

Deuxième catégorie : P. T. A. et contremaîtres titulaires :

S. N. E. T. Titulaires : Tachoire, 546, élu ; Beaudru, 545, élu. — S. G. E. N. : Valette, 49 ; Mlle Crozelier, 54 (10 % du S.N.E.T.).

S.N.E.T. Suppléants : Deschamps, 444, élu ; Beaumont, 444, élu. — S.G.E.N. : Merlet, 50 ; Mlle Vacquier, 52.

AU « BULLETIN OFFICIEL » :

Numéro 16, du 22 mai 1947 :

- Instructions générales relatives au B. E. C. ;
- Circulaire relative au B. E. I. ;
- Colonies de vacances ;
- Diplômes d'Etat de conseiller d'O. P. : L'examen est ouvert aux élèves inscrits à l'Institut national d'études du travail et d'O. P. ainsi qu'aux élèves des instituts de formation de conseillers d'O. P. Age : 23 ans.

Numéro 17 du 29 mai :

- Règles concernant la nomination des Directeurs de Centres d'Apprentissage ;

- Diplôme du Gouvernement de géomètre experts : modifications ;

- Recrutement de professeurs dans les E.N.A.M. (voir plus haut) ;

- Conditions de recrutement des professeurs techniques d'enseignement social dans les E. N. N. A.

Numéro 18 du 5 juin :

- Colonies de vacances : rémunération des cadres ;

- Ecole Centrale des Arts et Manufactures. — Organisation ;

- Taux des heures supplémentaires (voir plus haut) ;

- E.N.P. et E.N.H. : nombre de places mises au concours pour l'entrée en première année.

Bulletin Officiel

Règlements universitaires généraux

Prestations familiales : régime applicable au personnel de l'Etat résidant en dehors de la métropole et au personnel dont les enfants résident dans les territoires d'outre-mer : Une circulaire n° 412-SS du 3-4-47 publiée au « J. O. » a fixé les conditions d'attribution et de paiement des prestations familiales. Le B.O. donne quelques précisions concernant le personnel mentionné ci-dessus. (B.O. n° 17, p. 609.)

Semaine nationale de la sécurité. Eléments des leçons relatives à la sécurité : le n° 26 du B.O. en date du 23 mai 1946 avait reproduit un projet de leçon-type contre l'incendie rédigé sous forme de conseil par le colonel Buffet, ancien chef du service technique du régiment de sapeurs-pompiers. Nous donnons à part les éléments de leçons contenus dans le présent numéro. (B.O. n° 17, p. 610.)

Conseil supérieur de l'éducation nationale : Ce texte donne les jugements prononcés à la suite des fraudes qui se sont produites au baccalauréat. (B.O. n° 18, p. 640.)

Hygiène scolaire et universitaire

Contrôle médical (premier degré). Engagement et rémunération des adjointes d'hygiène scolaire. (B.O. n° 18, p. 644.)

Enseignement supérieur

Création d'une licence de psychologie. (B.O. n° 16, p. 593.)

(Voir aussi les comptes rendus du B. O. dans les Chroniques et Catégories.)

PROTESTATION

Le Bureau du Syndicat général de l'Education Nationale (C. F. T. C.)

— considérant qu'il est absurde d'assimiler les uns aux autres tous les Ministères et tous les services, et de soumettre à la même réduction des Administrations dont les frais de matériel et de personnel ne sont pas comparables,

— proteste contre la réduction de crédits qui frappe les Universités et les bourses d'étudiants.

Abonnez-vous à SYNDICALISME.

1 an 175 fr.

6 mois 90 fr.

11 bis, rue Roqueline - PARIS-8^e

C. C. P. Paris 283-24

Revalorisation des heures supplémentaires

Sur l'initiative et sur le rapport favorable de notre collègue et ami, V. Janton, le Conseil de la République a adopté, dans sa séance du jeudi 19 juin, la résolution suivante :

« Le Conseil de la République invite le gouvernement à relever le taux de rémunération des heures supplémentaires dans l'enseignement du second degré et à adopter comme règle fixe, pour le calcul de ce taux, la majoration de 25 % par rapport à la rémunération de l'heure normale du traitement moyen de chaque catégorie. »

Nous voulons espérer que le gouvernement tiendra compte de cette invitation, d'ici la rentrée d'octobre, et qu'il ne mettra pas le personnel enseignant dans la nécessité d'appliquer les consignes données par notre Congrès syndical et officiellement transmises au ministre de l'E.N.

Retard dans les paiements

Nos collègues ont pu se rendre compte qu'à plusieurs reprises nous avions protesté auprès de l'Administration supérieure contre les retards inadmissibles apportés au paiement des traitements. L'extrait ci-dessous de la circulaire du 5-5-1947 aux Préfets (B. O. du 15-5-47, p. 568) leur apportera la preuve que ces interventions ont abouti :

Instructions concernant sur différents points, la comptabilité des lycées

Instructions concernant sur différents points, la comptabilité des lycées :

... « Enfin, je suis saisi de divers côtés, de réclamations ayant trait à la lenteur avec laquelle sont mandatées aux lycées les sommes qu'ils vous demandent chaque trimestre ou chaque mois pour assurer le paiement des traitements. Les lycées n'ont pas, sauf exceptions, des disponibilités de trésorerie suffisantes pour faire face au paiement des traitements sur leur budget propre. Les sommes que vous leur mandatez périodiquement leur permettent seules de faire face à ces paiements. Il importe que les mandats leur parviennent régulièrement et à temps. Je vous prie d'inviter vos services à y apporter toute la diligence nécessaire, car tout retard en cette matière peut avoir pour conséquence le paiement en retard de tout un corps de fonctionnaires.

Espérons que la dite circulaire sera efficace !

F. L.

**Prière aux trésoriers académiques
de renvoyer d'urgence à Paris
les cartes confédérales inutilisées**

ANNONCES

PERMUTATIONS

— Mlle Chanson, institutrice, l'Angle-Bertho-en-Missiae (Loire-Inférieure), demande à permute avec collègue de la région nord (100 ou 150 km. de Paris).

— Institutrice, Basses-Pyrénées, cherche permuteuse Seine.

— Professeur d'anglais, lycée de Meknès (Maroc) désire permute pour lycée ou collège France (Nord-Ouest ou Centre) et échanger appartement. S'adresser à Dufau, lycée de Meknès (Maroc).

— Institutrice Maroc demande à permute avec collègue de France. S'adresser à M. Chappier, professeur au lycée Lyautey, à Casablanca.

— Institutrice Gers permuteurait Basses-Pyrénées. Ecrire : Mlle Boulet, à Verlus (Gers).

— Une titulaire de Thannenkirch (Haut-Rhin) (classe mixte), désirerait permute avec un instituteur ou une institutrice de la Seine.

Adresser les renseignements à Mme Lebeau, 35, avenue Victor-Hugo, Pavillons-sous-Bois (Seine).

LOGEMENTS

— Collègue parisien recherche logement de trois à cinq pièces, même de loyer élevé. Lenormand, 74, avenue Philippe-Auguste, Paris-XI^e.

— La Fédération Générale des Syndicats Chrétiens de Fonctionnaires serait très reconnaissant aux syndiqués et amis qui voudraient bien lui signaler d'urgence, à Paris, un appartement de quatre pièces, cuisine et salle de bain, afin d'y loger un nouveau permanent. — (Echange possible avec appartement à Strasbourg).

Fonctionnaire résidant à Toulouse, échangerait son appartement 4 pièces tout confort dans villa avec garage, contre villa ou appartement (avec garage) banlieue parisienne.

S'adresser à Mlle Pommiers, 102, avenue Jean Chauvet, Toulouse.

Avez-vous lu ?

L'EDUCATION NOUVELLE à l'ECOLE PRIMAIRE

vol. broché : 104 pages 13 1/2-21 — 20 illustrations

Prix : 36 frs. (+ 8 francs de port).

Commandez dès aujourd'hui à votre secrétariat académique ou à

GOUNON, 19, avenue Simone, LA MADELEINE (Nord)

C.C.P. 620.56 LILLE

Réunions du Bureau du S. G. E. N.

(suite de la page 9)

Observations. — Quenu rend compte d'une visite de Clamagirand, au siège, suite à une visite que ce dernier a faite à Vignaux pour une certaine autonomie du personnel de ces catégories.

Vignaux précise, que les responsables de ces catégories sont, en général, mal informés des adhésions de leurs collègues lorsqu'elles sont perçues par les trésoriers académiques. Il propose que, pour plus d'efficacité, un trésorier des Observatoires encaisse directement, un trésorier des Observatoires en caisse, directement les cotisations totales et les transmette intégralement aux trésoriers académiques intéressés; les frais d'administration étant remboursés par la caisse nationale les cotisations totales et les transmette intégralement du S. G. E. N. comme ceux des commissions du premier degré, du Technique, etc...

Adopté à l'unanimité.

Enseignement supérieur. — A l'instigation de Rouxeville, Raynaud de Lage propose et fait adopter un texte de protestation contre les réductions de crédits et bourses de l'enseignement supérieur.

Reclassement. — Rouxeville rend compte de l'aide accordée par le Ministre chargé de la Fonction publique qui envisage la réalisation financière du reclassement par paliers mais la décision interviendrait au 1^{er} juillet.

La prochaine réunion du Bureau est fixée au jeudi 26 juin.

Sauf extrême urgence, adressez à votre Secrétariat académique les lettres destinées au Secrétariat national.

Le Gérant : J. COURNIL
Imprimerie JEP, 7, rue Cadet

Dépôt légal : 2^e trimestre